



Archéologie et aménagement du territoire

Histoire et épistémologie de la sauvegarde du patrimoine,
sous l'angle du développement durable

Conférence de l'Académie, cahier XXIX
Marc-Antoine Kaeser



Le présent essai est une version approfondie de la conférence présentée par le professeur Marc-Antoine Kaeser lors de la séance du Comité de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales du 22 février 2019.

Face aux défis environnementaux actuels, la recherche archéologique doit être intégrée au cœur des doctrines de l'aménagement du territoire. Le présent essai vise à démontrer la légitimité scientifique d'une collaboration constructive entre archéologues et acteurs du développement. Il engage une réflexion théorique fondée sur l'histoire des pratiques archéologiques depuis le début des Temps modernes et met en évidence la mutation épistémologique décisive qu'a impliquée, au tournant du XXI^e siècle, la mise en œuvre de la Convention de Malte. Aujourd'hui, selon les principes de l'archéologie préventive, la sauvegarde du patrimoine s'alimente de l'expérience du changement sur le long terme pour envisager la totalité du territoire comme une ressource tant cognitive que symbolique, où s'estompe la distinction usuelle entre « culturel » et « naturel ». En mobilisant la temporalité pour libérer l'aménagement de nos perceptions consuméristes de l'espace, l'archéologie peut ainsi apporter une contribution précieuse aux objectifs écologiques, économiques et sociaux du développement durable.

Angesichts der aktuellen ökologischen Herausforderungen muss die archäologische Forschung einen Platz im Zentrum der Raumplanungs-Doktrinen einnehmen. Der vorliegende Essay soll die wissenschaftliche Legitimität einer konstruktiven Zusammenarbeit zwischen ArchäologInnen und AkteurInnen der Territorialentwicklung aufzeigen. Er stellt theoretische Überlegungen an, die sich auf die Geschichte der archäologischen Praxis seit der frühen Neuzeit stützen, und zeigt die entscheidenden epistemologischen Veränderungen auf, welche die Umsetzung der Malta-Konvention um die Jahrtausendwende mit sich brachte.

Die langfristige Erfahrung des Wandels ist heutzutage, den Grundsätzen der präventiven Archäologie entsprechend, eine Bereicherung für den Erhalt des Kultur- und Naturerbes. Der gesamte Raum wird sowohl als kognitive wie auch als symbolische Ressource betrachtet, wobei die übliche Unterscheidung zwischen « kulturell » und « natürlich » verblasst. Die Archäologie kann, indem sie die Ebene der Zeitlichkeit ins Spiel bringt, die Raumplanung von unserer konsumorientierten Wahrnehmung des Raumes befreien und so einen wertvollen Beitrag zu den ökologischen, wirtschaftlichen und sozialen Zielen einer nachhaltigen Entwicklung leisten.

Archéologie et aménagement du territoire

Histoire et épistémologie de la sauvegarde du patrimoine,
sous l'angle du développement durable

Conférence de l'Académie, cahier XXIX
Marc-Antoine Kaeser



IMPRESSUM

Éditrice

Académie suisse des sciences humaines et sociales
Haus der Akademien • Laupenstrasse 7 • Postfach • 3001 Bern • Schweiz
+41 (0)31 306 92 50 • sagw@sagw.ch • assh.ch

Auteur

Marc-Antoine Kaeser

Correction

Fabienne Jan, ASSH

Mise en page

Marie Steck, ASSH

Photo de couverture

Sondages archéologiques sur le tracé de la route d'évitement du Locle au Col-des-Roches.
Photo Office du patrimoine et de l'archéologie de Neuchâtel

Impression

Jordi AG, 3123 Belp

1^{re} édition, 2022 (900 exemplaires)

Copyright : Ceci est une publication Open Access, distribuée sous les termes de la licence Creative Commons Attribution (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Le contenu de cette publication peut donc être utilisé, distribué et reproduit sous toute forme sans restriction, à condition que l'auteur-e et la source soient cités de manière adéquate. Le droit d'exploitation appartient aux auteur-e-s des articles. Ils et elles accordent à des tiers le droit d'utiliser, de reproduire et de redistribuer l'article conformément à l'accord de licence Creative Commons. Il est conseillé aux auteur-e-s de publier leurs données dans des recueils de données.

Creative Commons Attribution 4.0 International License



Suggestion de citation :

Kaeser, Marc-Antoine (2022) : Archéologie et aménagement du territoire. Histoire et épistémologie de la sauvegarde du patrimoine, sous l'angle du développement durable, éd. par l'ASSH (Conférence de l'Académie XXIX / Swiss Academies Communications 17,3).

Publication sous forme électronique et matériel supplémentaire disponibles sur assh.ch

ISSN (print) : 2297-1815

ISSN (online) : 2297-1823

DOI : doi.org/10.5281/zenodo.6497747

Table des matières

Avant-propos	5
Introduction	7
Archéologie et génie civil, de la Renaissance à la Révolution industrielle	9
Des rapports étroits et significatifs	12
Quatre siècles de transferts heuristiques déterminants	14
Au tournant du XX^e siècle: un virage conservateur	21
Régulation de la pratique et disciplinarisation de l'archéologie	21
Des répercussions dommageables dans le rapport avec les aménageurs	24
Les Trente Glorieuses et l'émergence du sauvetage archéologique	27
Déni, diversion, résignation et résistance passive	27
La Campagne de Nubie (1964-1968) : un modèle spectaculaire	29
L'esprit des sixties : des fouilles d'urgence comme résistance au bétonnage	31
La Convention de Malte et le développement de l'archéologie préventive	35
Accompagner la destruction du patrimoine: un tournant délicat.....	36
Une mutation majeure de la démarche archéologique.....	40
Vers une dernière étape.....	45
La gestion de l'espace dans la longue durée	47
Une préoccupation millénaire, dévoilée par l'archéologie	47
L'archéologie, un outil d'aménagement du territoire	53
Tirer des enseignements du passé	53
Faire fructifier la valeur ajoutée du patrimoine.....	56
Conclusion: avec l'archéologie, pour donner du sens à l'espace	63
Épilogue: l'interdisciplinarité et la place des humanités dans l'économie sociale	69
Bibliographie	73

Avant-propos

L'implication de l'archéologie dans l'aménagement du territoire et la prise en compte, au sein de la discipline, des objectifs sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, constituent des enjeux majeurs, dont l'actualité se trouve renforcée par les nouvelles politiques patrimoniales actuellement en débat, dans la continuité de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 et de la Convention de Faro du Conseil de l'Europe ratifiée par la Confédération suisse le 21 juin 2019.

Dans ce contexte opportun, le présent essai scientifique poursuit un double objectif. Au sein de la discipline archéologique, il vise à caractériser la nature de ces enjeux pour l'avenir de la recherche et à stimuler son investissement sur ce terrain, en démontrant la pertinence d'une réflexion sur les interactions tant épistémologiques qu'heuristiques entre archéologie et aménagement du territoire. Mais sur un plan plus général, cette publication souhaite aussi contribuer, au sein des instances décisionnelles politiques, scientifiques et culturelles, à l'instauration d'un horizon d'attente favorable à la prise en compte des apports potentiels de la recherche archéologique. Dans les faits, c'est l'engagement résolu de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales pour la promotion du rôle des humanités dans l'économie sociale qui a motivé le choix du thème abordé lors de la conférence que j'ai eu l'honneur de présenter à Berne le 22 février 2019, et dont cette publication constitue le prolongement¹.

Dans cette entreprise, je me suis fondé sur mes propres travaux théoriques en matière d'histoire et d'épistémologie de l'archéologie, qui sous-tendent l'ambition généralisante du propos, dont la validité doit s'appliquer du moins à l'échelle européenne. Mais la focale des exemples pratiques se resserrera souvent sur la Suisse et la France, tirant parti de l'expérience administrative et technique que j'ai eu la chance de gagner comme membre étranger du Conseil national français de la recherche archéologique (Ministère de la Culture, Paris), ainsi que par le biais de ma participation aux travaux de rédaction de la nouvelle Loi neuchâteloise sur la sauvegarde du patrimoine culturel, de même que dans le cadre de la Commission archéologique de l'autoroute A5 et de la Commission cantonale neuchâteloise des biens culturels. Les enseignements acquis grâce à ces opportunités ont déjà nourri un projet interdisciplinaire du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) sur l'histoire contemporaine de l'archéologie en Suisse que j'ai dirigé entre 2013 et 2017 avec le professeur

¹ À cet égard, je tiens à remercier les représentants de l'Académie présents à cette occasion, de même que Marc Bundi, Olivier Crevoisier, Géraldine Delley, Paul Jobin, Laurent Tissot et Alain Schnapp, pour leurs suggestions stimulantes ou pour leur relecture critique d'états antérieurs du manuscrit de cette publication.

Laurent Tissot (Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel)² et qui portait sur les modalités du tournant majeur qu'a représenté l'implémentation précoce de l'archéologie dite « préventive » dans notre pays.

Les recherches conduites par notre équipe ont permis de documenter l'intégration désormais très étroite de l'archéologie dans les procédures d'aménagement du territoire. Sur le plan épistémique (notamment pour ce qui touche aux apports potentiels de l'archéologie dans les politiques d'aménagement), il apparaît pourtant que cette intégration n'a pas déployé tous ses effets — pour des raisons qui tiennent au caractère souvent implicite et mal assumé du tournant préventif au sein même de la communauté archéologique. À cet égard, notre discipline se trouve en effet déchirée entre des injonctions en apparence contradictoires. Comme le déplorait il y a quelques années déjà le président de la European Association of Archaeologists, un véritable fossé semble même s'être creusé entre la gestion du patrimoine (heritage management) et ce qu'il désigne comme la recherche archéologique (archaeological research)³. Ce clivage, qui met en jeu le rapport entre théorie et pratique, entre le monde académique et les milieux engagés dans la recherche appliquée, entraîne des conséquences très néfastes sur le rapport entre professionnels et amateurs, et plus largement, sur la relation de notre discipline avec la société civile⁴.

Or j'estime que la prise en compte de l'histoire de l'archéologie sur la longue durée, l'identification des spécificités épistémologiques de l'archéologie préventive, ainsi que l'explicitation des implications éthiques du tournant que cette dernière représente pour la discipline, permettent de démontrer le caractère erroné de cette scission entre recherche et gestion du patrimoine. En l'espèce, la réconciliation que nous appelons de nos vœux doit procéder d'une redéfinition du sens de la sauvegarde du patrimoine. En définitive, il s'agit de repenser l'articulation entre production, diffusion et réception de la connaissance, de même que la relation entre patrimoine, archéologie et société, dans l'esprit du développement durable.

2 Projet interdisciplinaire FNS-146498, *History of the motorway archaeology in Switzerland, 1958–2010* (collaborateurs : Géraldine Delley et Paul Jobin).

3 CRIADO-BOADO 2016. On notera que ce fossé est particulièrement profond dans les pays où la pratique archéologique a été le plus fortement soumise aux règles du marché libéral, notamment sur les Îles britanniques ou aux États-Unis, qui constituent aussi le centre de gravité de l'univers académique. À ce titre, la situation concrètement bien plus favorable en Suisse (ainsi qu'en Allemagne ou en France : cf. KAESER & WOLF 2019) ne saurait nous autoriser à relativiser la portée d'un problème dont l'expression est désormais universelle, puisqu'il se pose clairement dans le champ scientifique. À ce propos, cf. également WILLEMS 2009.

4 Ce constat a motivé le prolongement du projet FNS mentionné ci-dessus, par le biais du projet de communication scientifique FNS-Agora 178339 : *Émotions patrimoniales : Swiss archaeology in visual collective memory* (direction : Marc-Antoine Kaeser ; coordination : Géraldine Delley ; collaboratrices : Ellinor Dunning et Camille Linder). Conduit entre 2018 et 2020, ce projet Agora a livré les concepts de l'exposition temporaire *Émotions patrimoniales* présentée au Laténium – Parc et musée d'archéologie de Neuchâtel (19 mai 2019 – 5 janvier 2020 ; commissaire : Géraldine Delley). À ce propos, cf. DELLEY 2020 ; DELLEY & al. 2020 ; DELLEY 2021 ; KAESER 2021.

Introduction

L'archéologie jouit d'une image publique fortement empreinte de fantasmes et de préjugés⁵. Or les clichés répandus de nos jours et entretenus dans les médias⁶ ont été alimentés dès le début des Temps modernes et demeurent cultivés, consciemment ou non, par les archéologues eux-mêmes⁷. Si ces derniers s'en défendent mal, c'est probablement parce qu'ils croient en tirer avantage sur le plan de la reconnaissance sociale. Ces clichés trompeurs et réducteurs véhiculent en effet, à propos des pratiques archéologiques, des représentations fascinantes et attachantes. De telles représentations nuisent pourtant à la crédibilité de l'archéologie, lorsqu'elle s'aventure en dehors de son domaine réservé — ce qui s'avère extrêmement dommageable pour son implication dans le dialogue interdisciplinaire et dans l'échange social.

Parmi ces clichés, nous relèverons ici une notion saillante, qui dépeint les archéologues sous les traits proprement antiquaires de nostalgiques du passé, détachés des réalités du présent et naturellement opposés au progrès. Un tel portrait place notre discipline dans une position de contradiction essentielle avec les activités de construction, d'aménagement et de création — et plus largement, avec l'ensemble de l'économie du développement, qui menacerait par définition l'intégrité consacrée des vestiges du passé.

Nous nous proposons donc ici de faire appel aux enseignements de l'épistémologie et de l'histoire des sciences, afin d'envisager le rapport qu'entretiennent la discipline archéologique et l'univers de la construction. Certains développements récents des recherches en histoire de l'archéologie⁸ permettent en effet de repenser ce rapport, dans une perspective plus dynamique que celle qui imprègne le débat public, où l'archéologie est encore trop souvent présentée comme un obstacle à l'aménagement. Inspirées par les théories de l'acteur-réseau⁹ et mobilisant le concept des « alliances innovantes »¹⁰, ces recherches ont ainsi permis de démontrer l'existence d'échanges pratiques et de transferts heuristiques entre

* Pour des raisons de lisibilité, nous recourons souvent à la convention grammaticale du masculin générique, qui doit donc s'entendre indifféremment du genre des personnes concerné·e·s.

5 HOLTORF 2007 distingue cinq notions-clés récurrentes : l'aventure, l'enquête policière, la découverte, la résurrection et l'excentricité de savants non conformistes distraits et coupés des réalités pratiques.

6 GEHRKE & SÉNÉCHEAU 2010.

7 KAESER 2008 ; KAESER 2010a.

8 DELLEY & KAESER 2016 : 195-237.

9 CALLON 1988 ; LATOUR 1991 ; LATOUR 2005 ; LAW & HASSARD 1999.

10 KAESER 2016a. Pour un exemple concret, illustrant notamment l'alliance avec la physique nucléaire et, indirectement, avec le complexe militaro-industriel de l'immédiat après-guerre, autour de la promotion du potentiel archéologique des datations radiométriques, cf. DELLEY 2015 ; DELLEY 2016a ; DELLEY 2016b.

les deux domaines, dès les premiers balbutiements des explorations antiques à la Renaissance.

Cette base historiographique nous permettra ensuite d'éclairer les modalités et les conséquences potentielles de l'entrée en force de l'archéologie dite « préventive »¹¹ à la fin du XX^e siècle. Comme on le verra, cette nouvelle forme d'archéologie a favorisé la diffusion de pratiques nouvelles qui ont conduit à une certaine dissolution des distinctions entre patrimoines culturel et naturel, répondant ainsi, il est vrai, à des mutations plus larges dans les représentations sociales du partage entre nature et culture. Sur un plan plus concret, l'archéologie préventive a aussi entraîné la mise en œuvre, généralement tacite, de nouvelles manières d'envisager la dialectique entre préservation et destruction du patrimoine.

À nos yeux, ce « tournant préventif » constitue une mutation majeure pour la discipline, dont l'impact épistémologique et déontologique n'a pas été mesuré dans toute son ampleur. À cet effet, il convient de reconnaître toute la portée de la distinction qui s'est peu à peu imposée entre les notions de *protection* d'une part, et de *sauvegarde* du patrimoine d'autre part, afin de prendre congé des conceptions plaçant le patrimoine et la construction dans un simple rapport binaire de confrontation. La notion élargie de sauvegarde invite en effet à introduire un troisième terme — celui des représentations — dans la relation entre construction et patrimoine¹². Or c'est précisément la prise en considération de la perception sociale des valeurs symboliques et des usages culturels, mais aussi des besoins économiques, qui permet de mettre en évidence la contribution de l'archéologie à l'aménagement du territoire et au secteur de la construction — dans l'esprit du développement durable. À cet égard, il conviendra du reste de se rappeler constamment que par essence, ce que nous désignons comme « patrimoine » constitue de fait un antidote paradigmatique à l'obstacle que représente le consumérisme.

11 DEMOULE 2007; SCHLANGER 2012.

12 À ce propos, on se reportera utilement aux résultats d'une vaste enquête sociologique menée à l'échelle européenne sur les perceptions publiques du patrimoine et de l'archéologie : KADJA & al. 2018. Pour la Suisse et dans une perspective très critique et stimulante, cf. ZUMTHOR 2015.

Archéologie et génie civil, de la Renaissance à la Révolution industrielle

À première vue, l'archéologie semble devoir entretenir, par nature, une relation conflictuelle avec le secteur de la construction. De fait, les intérêts respectifs des bâtisseurs et des protecteurs du patrimoine paraissent diamétralement opposés. L'actualité offre d'innombrables exemples de tels conflits — qu'ils soient suscités par des destructions irrémédiables, aveugles ou délibérées, de vestiges patrimoniaux ou, à l'inverse, par de coûteux retards de chantiers occasionnés par des découvertes archéologiques inattendues.

La portée et la représentativité de ces exemples regrettables ne devraient toutefois pas être surestimées, pour deux raisons. En premier lieu parce que ces affaires, bien réelles mais exceptionnelles, sont souvent montées en épingle dans les médias, selon des processus rhétoriques bien connus, en fonction tant des enjeux financiers que des oppositions sociales ou politiques mobilisées par certains projets d'aménagement. Autrement dit, des aménageurs sont parfois amenés à imputer à l'archéologie seule des problèmes de délais dont l'origine réelle est ailleurs, alors que certains n'hésitent pas non plus à instrumentaliser le patrimoine comme prétexte pour légitimer leur opposition à des projets qu'ils rejettent pour d'autres motifs, moins désintéressés.

En second lieu, il importe de relever que si les fouilles archéologiques implantées sur les chantiers de construction confèrent une matérialité éloquente à la confrontation entre l'ancien et le nouveau, cette confrontation préexiste à l'archéologie et s'affirme indépendamment des sciences de l'Antiquité, sur un autre terrain, qui est celui des représentations sociales. En l'occurrence, il s'avère que l'entreprise archéologique donne simplement un visage concret à l'expression de la nostalgie — nostalgie qui préexiste à la fouille, donc, et qui constitue un corolaire presque obligé du passage du temps que matérialise tout projet nouveau de construction. Ces « émotions patrimoniales »¹³ signalent donc moins l'amour des « vieilles pierres » que le développement des angoisses de la modernité — à l'instar de ces fresques antiques que l'air des temps nouveaux rend à la poussière lors de la construction du métro dans le film *Roma* de Federico Fellini (Fig. 1).

13 Cf. FABRE 2013.





Fig. 1a-c La découverte archéologique comme expression des angoisses de la modernité : exhumation de fresques antiques lors du percement d'une ligne de métro, dans *Roma* de Federico Fellini (1972).
Affiche du film et captures d'écran (droits réservés).

Des rapports étroits et significatifs

Les archéologues sont parfaitement conscients du fait que certains projets de développement territorial ont puissamment contribué à l'essor de leur discipline et ont stimulé des avancées importantes dans la connaissance archéologique. En Suisse, en particulier à Neuchâtel ou dans le jeune canton du Jura, chacun pense ainsi spontanément à l'impact formidable des grands chantiers autoroutiers dans le développement de la recherche archéologique, qui s'est traduit par la réalisation de prospections systématiques et de fouilles de grande envergure, financées pour l'essentiel par l'Office fédéral des routes grâce au produit de la taxe sur l'essence¹⁴. Or, si cet exemple suisse s'avère très parlant, il ne constitue pas une exception dans le schéma général du développement de la discipline, comme l'avaient déjà montré les ambitieuses recherches archéologiques suscitées dans les années 1930 par la mise en œuvre des projets de développement territorial décrétés aux États-Unis dans le cadre de la politique du *New Deal* du président Franklin D. Roosevelt¹⁵.

Il est vrai qu'a priori, l'impact de l'aménagement sur l'archéologie est parfaitement logique, puisqu'il faut bâtir du neuf pour toucher à de la substance patrimoniale ancienne et découvrir des vestiges enfouis. On ne s'étonnera donc pas que ce rapport étroit avec le secteur de la construction soit attesté dès la Renaissance, aux origines même de cet intérêt cultivé à l'égard des vestiges matériels du passé¹⁶ — c'est-à-dire bien avant l'affirmation de la notion de patrimoine durant la Révolution française, en réaction au « vandalisme » dénoncé par l'abbé Grégoire¹⁷.

Dans la Rome du *Quattrocento*, ce furent ainsi déjà les projets de développement et d'embellissement urbains du Saint-Siège qui ont occasionné la redécouverte des ruines antiques, dont le pouvoir papal exploitera le prestige pour légitimer la primauté pontificale. Cette entreprise idéologique de valorisation de l'Antiquité a largement participé à l'essor de l'archéologie naissante. À cet égard, la figure de Giuliano della Rovere (1443-1513) mérite une attention particulière : élu pape en 1503, celui-ci prit de manière significative le nom de Jules II, une référence classique exprimant sa détermination à rétablir, pour le siège des États pontificaux,

14 Cf. KAENEL 2002 ; KAESER 2012 ; JOBIN 2016 ; JOBIN en préparation.

15 FAGETTE 1996 ; YOUNG 2007 ; MEANS 2013.

16 Notre propos se cantonne ici aux origines *directes* de l'archéologie contemporaine, qui sont clairement européennes. On peut néanmoins identifier des pratiques antiques bien plus anciennes, conduites selon des modalités assez proches, ainsi que des entreprises similaires d'exploitation idéologique des vestiges matériels du passé, dans la plupart des civilisations antiques, de la Mésopotamie à la Chine, comme l'a montré l'ouvrage magistral d'Alain SCHNAPP (1993).

17 Cf. POULOT 1997. Pour une relativisation de l'« invention » révolutionnaire de la notion de patrimoine, cf. OGUEY & MOREROD 2008.

la grandeur perdue de l'ancienne capitale de l'Empire romain. Créateur de la Garde suisse, mécène de nombreux artistes parmi lesquels Michel-Ange, qui réalisera notamment le plafond de la chapelle Sixtine, Jules II fut également un bâtisseur (Fig. 2).



Fig. 2 Le pape Jules II ordonnant les travaux du Vatican et de Saint-Pierre à Bramante, Michel-Ange et Raphaël, par Horace Vernet (huile sur toile, 1827). Paris, Musée du Louvre (Wikimedia commons).

En 1506, il pose la première pierre de la nouvelle basilique Saint-Pierre, et engage de nombreux chantiers d'urbanisme et de voirie, qui susciteront d'innombrables trouvailles archéologiques pour lesquelles il fait aménager, dans son palais du Belvédère, une « cour des statues » qui accueillera entre autres l'Apollon du Belvédère et le célèbre ensemble du Laocoon mis au jour près du Colisée. D'emblée ouverte au public, cette collection de sculptures antiques forme le noyau des collections des futurs musées du Vatican.

On peut encore relever qu'au XVIII^e siècle, l'affirmation de l'archéologie comme domaine de recherche autonome au sein des sciences historiques est tributaire des innombrables trouvailles effectuées dans le contexte des grands projets étatiques de planification et d'amélioration des réseaux routiers, ainsi que des réorganisations parcellaires et des diverses réformes agraires inspirées par

le mouvement physiocratique du temps des Lumières¹⁸. De même, l'essor des études archéologiques durant la seconde moitié du XIX^e siècle répond aux découvertes suscitées à foison par le développement urbain, par la construction des voies ferroviaires et l'expansion des réseaux routiers, par les entreprises de régulation des cours d'eau ainsi que par les premiers grands travaux d'assèchement des zones humides et de bonification des terres agricoles¹⁹.

En somme, l'archéologie a entretenu, depuis ses origines, des liens étroits avec le génie civil, qui ne deviennent bien sûr perceptibles que si l'on examine, sous l'angle constructiviste, le rapport entre théorie et pratique dans l'exercice de l'archéologie²⁰. Or ces liens étroits, qui peuvent être retracés tout au long des Temps modernes, sur l'ensemble du continent européen, ne constituent pas seulement une conséquence logique de l'emprise des travaux sur le sous-sol, à travers les conditions de possibilités de nouvelles découvertes. En effet, comme on le verra ci-dessous, on a affaire, entre construction et recherche archéologique, à une interdépendance fructueuse, qui a garanti, de manière durable, d'intenses enrichissements réciproques.

Quatre siècles de transferts heuristiques déterminants

Dès la Renaissance et de manière significative, les premières explorations antiques ont précisément été conduites par les artistes, les créateurs et les bâtisseurs mandatés par le Saint-Siège pour concevoir et mettre en œuvre la modernisation de la Ville éternelle. À l'instar de Raphaël, auquel le pape Léon X avait confié simultanément la reprise du chantier de la basilique Saint-Pierre et la responsabilité des fouilles archéologiques romaines, ces architectes, ces sculpteurs et ces peintres ont clairement perçu le potentiel et la portée des recherches archéologiques pour leurs propres projets artistiques. Les œuvres et les monuments antiques mis au jour alimentaient en effet le répertoire des formes et des techniques et offraient des modèles bienvenus pour le renouvellement des arts. L'exemple pontifical sera suivi durant les siècles suivants dans la plupart des cours européennes, tout comme les modalités idéologiques de l'appropriation symbolique de la légitimité conférée par toute référence à l'Antiquité. Ce mode de valorisation de l'Antiquité n'a du reste pas été l'apanage des régimes monarchiques, comme le montrent son prolongement sous la Révolution française (où

18 À ce propos, cf. POPLOW 2010.

19 De manière significative, c'est d'ailleurs en envisageant l'histoire de l'archéologie sous l'angle de l'histoire sociale que KENNETH HUDSON (1981) avait mis en lumière la corrélation entre l'affirmation de la discipline et l'intensification des opérations d'aménagement territorial en Grande-Bretagne durant la seconde moitié du XIX^e siècle.

20 Cf. JENSEN 2012a, et tout particulièrement la contribution de JENSEN (2012b: 23-27).

le modèle se décale évidemment sur les temps de la République romaine), ainsi que les diverses attestations d'exploitation idéologique des recherches archéologiques dans la Confédération helvétique d'Ancien Régime. À cet égard, on relèvera l'importance conférée dès le XVI^e siècle aux découvertes d'*Augusta Raurica* et à la figure de Lucius Munatius Plancus dans la République urbaine de Bâle, ainsi que les investissements relativement importants consentis par LL. EE. de Berne pour la documentation des vestiges d'*Aventicum*, notamment à la suite d'une dispute franco-bernoise occasionnée par les prétentions de Louis XIV quant à la localisation en Franche-Comté de l'ancienne capitale des Helvètes²¹. Or, à l'instar d'Érasme Ritter (1726-1805) ou d'Aubert Parent (1753-1835), ce sont fréquemment les architectes auxquels étaient confiés de grands travaux de prestige qui se sont affirmés comme les principaux acteurs de la recherche archéologique²² (Fig. 3); pour la plupart, ceux-ci y avaient d'ailleurs été en quelque sorte préparés dans leur jeunesse par leurs séjours de formation en Italie.



Fig. 3 Plan d'Avenches (Vaud) : aquarelle d'Érasme Ritter (1786) élaborée à partir d'un relevé topographique dressé en 1747 par David Fornerod. Ce document associe le plan d'époque (avec l'emplacement des parcelles, des routes et des bâtiments à la fin du XVIII^e siècle), le relevé archéologique (vestiges encore visibles à l'époque), et même la carte archéologique, puisque Ritter signale également l'emplacement de trouvailles antérieures. Burgerbibliothek Bern. Reproduction Aventicum – Site et Musée romains d'Avenches.

21 Cf. KAESER 2000: 30 sqq.; BENZ 2003; HUFSCHEID & PFÄFFLI 2015.

22 Cf. KAESER 2000; BENZ 2003; MEYLAN KRAUSE 2004.

Dans une veine similaire, les grands travaux d'infrastructure engagés au XVIII^e siècle n'ont pas seulement contribué à l'augmentation du nombre des trouvailles. Par l'ampleur des aménagements et par le recul consécutif du regard désormais porté sur le territoire²³, ils ont aussi permis, sur le plan qualitatif, une meilleure mise en évidence de la distribution topographique des « anomalies » signalant les interventions humaines anciennes qui constituent l'objet d'étude de l'archéologie (Fig. 4). Ces travaux à large échelle ont ainsi suscité les premiers inventaires et répertoires systématiques, qui permettaient à la recherche archéologique de dépasser enfin le registre de l'exceptionnel (ou de l'anecdotique) de portée purement locale.

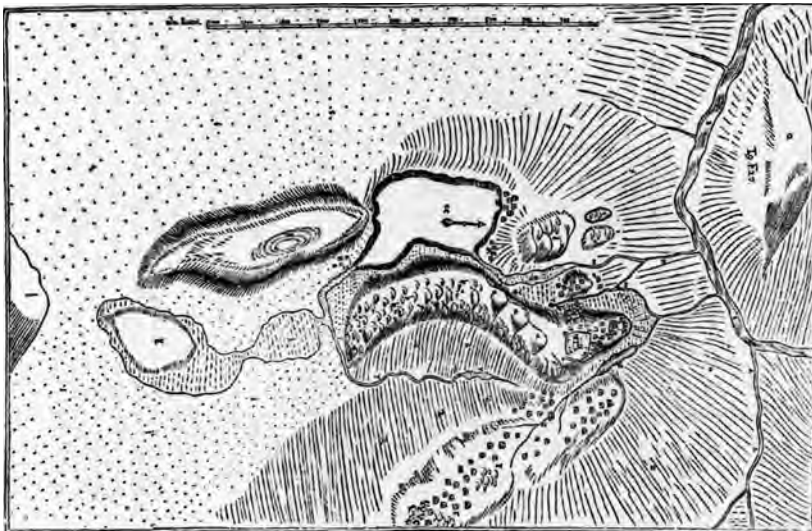


Fig. 4 La distribution spatiale de tertres funéraires anciens sur les formes naturelles du paysage, dans l'ancienne Uppsala (Suède). Plan géométrique dressé au moyen des outils cartographiques alors les plus performants, publié par Olof Rudbeck (*Atlantica*, 1679).

Dans ces circonstances, on comprend bien pourquoi c'est justement au sein du corps des ingénieurs des ponts et chaussées que se sont développées, au XVIII^e siècle, la plupart des innovations méthodologiques en archéologie²⁴. Car pour ces nouveaux agents du développement territorial, la fouille n'était pas une simple affaire de curiosité antiquaire: en raison de la qualité unanimement reconnue des ouvrages d'art et d'architecture romains, les vestiges mis au jour pouvaient ou même devaient servir de modèle (Fig. 5). En d'autres termes, l'étude archéologique des techniques de construction antiques formait une sorte

23 Cf. GUGERLI 1999.

24 Cf. PINON 2002: 101-119.

de laboratoire de « recherche et développement » pour le perfectionnement du génie civil et militaire²⁵. Dans le contexte plus large des Lumières, ce rôle essentiel des ingénieurs dans l'affirmation disciplinaire de l'archéologie s'inscrit du reste parfaitement dans le projet des Encyclopédistes, qui visait au progrès des arts et des sciences par l'analyse rationaliste de l'artisanat vernaculaire et de l'histoire des techniques.

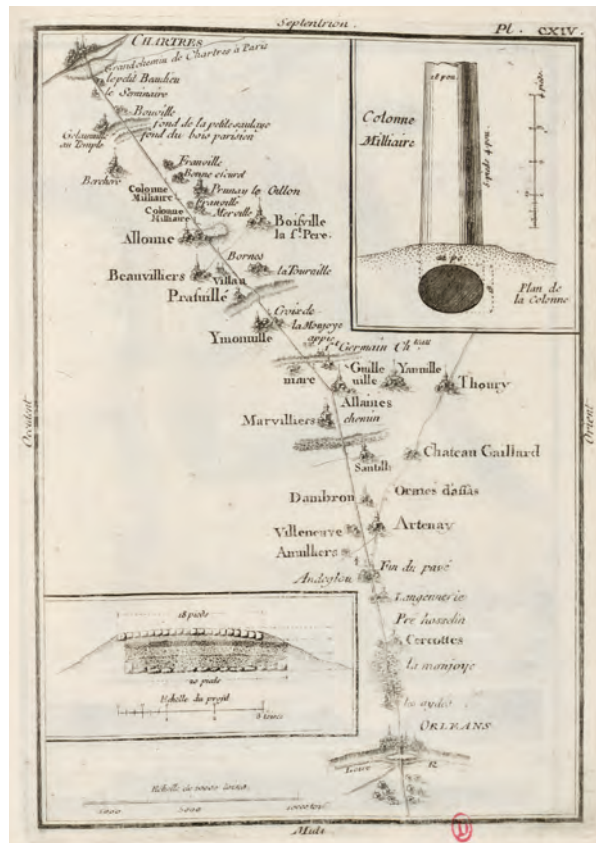


Fig. 5 Borne milliaire et coupe stratigraphique d'une ancienne voie identifiée entre Orléans et Chartres par un ingénieur du corps des ponts et chaussées de la Généralité d'Orléans en 1760, reproduites par le comte de Caylus, qui les attribue à l'époque romaine, dans ses *Dessins des monuments de la Gaule*. Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (Paris), collections Jacques Doucet, cote 4RES1847(4).

²⁵ En dépit des graves insuffisances méthodologiques des fouilles emblématiques conduites dès 1748 à Pompéi (Zevi 1981), on signalera néanmoins la grande rigueur de leur organisation sur le plan de l'ingénierie technique, notamment face au défi que représentaient la gestion des déblais et la maîtrise de la statique des ruines excavées. De même, les travaux d'extraction des mosaïques et de détachement des fresques ont joué un rôle pionnier dans le développement des premières techniques de conservation préventive, certes réservées hélas encore seulement aux trouvailles jugées les plus précieuses du point de vue artistique.

De même, au XIX^e siècle, ce sont les aspirations militantes à la démonstration scientifique d'une véritable « loi du progrès » qui ont concouru à l'institutionnalisation de l'archéologie, à l'identification de la très haute antiquité de l'homme et à l'émergence du concept de « préhistoire »²⁶. De fait, la mise en évidence de l'évolution biologique de l'humanité et la démonstration scientifique du perfectionnement progressif de ses outils, de l'âge de la Pierre aux grandes civilisations de l'Antiquité, ne satisfaisaient pas uniquement les ambitions sociales des mouvements progressistes²⁷ : elles offraient également des cautions savantes bienvenues pour l'exploitation coloniale, pour le renversement des barrières douanières ainsi que pour l'expansion du secteur secondaire induit par la Révolution industrielle²⁸.

La plupart des découvertes qui ont permis cette démonstration n'avaient pu être effectuées qu'à la faveur des énormes terrassements occasionnés par les grands chantiers d'aménagement contemporains — à l'instar, par exemple, des associations de silex taillés et d'ossements d'espèces animales éteintes observées dans des niveaux sédimentaires très profonds par Jacques Boucher de Perthes dans la vallée de la Somme (Fig. 6)²⁹. Or, avant l'institutionnalisation académique et la professionnalisation de la discipline archéologique (qui n'interviennent que dans le courant du XX^e siècle — voir ci-dessous), ces explorations archéologiques ont presque toujours été conduites par les agents du développement eux-mêmes — des géologues et des ingénieurs engagés pour la prospection minière, pour l'aménagement des systèmes de drainage et d'irrigation, pour le creusement des canaux ou pour la délimitation du tracé des routes et des voies ferroviaires³⁰. Ou plus précisément, ce n'est souvent que lorsque ces savants et ces techniciens se sont intéressés à des trouvailles effectuées d'abord par des amateurs et qu'ils se sont engagés personnellement dans les recherches, que ces découvertes ont pris la portée scientifique indispensable à leur insertion appropriée dans le savoir archéologique. Car ici encore, leur implication directe dans la recherche s'est traduite par des apports heuristiques massifs. On peut bien sûr relever l'émergence des premières approches paléoenvironnementales (l'archéobotanique et l'archéozoologie, notamment), ainsi que le recours à la chimie et à la physique des matériaux (archéométaballurgie, conservation-restauration)³¹. Mais l'impact de ces géologues et de ces ingénieurs s'est avant tout exprimé au

26 Cf. BOWLER 1989; KAESER 2004 : 357 sqq.

27 Cf. HAMMOND 1980; CHIPPINDALE 1989; RICHARD 1992; SCHLANGER 2015.

28 Cf. SCHLANGER à paraître.

29 HUREL & COYE 2011.

30 Pour un exemple emblématique, cf. KAESER 2004. À propos de l'intrication entre recherche archéologique et mandats de génie civil, cf. KAESER 2003 : 153-154.

31 Cf. KAESER 2011; DELLEY & KAESER 2013; PROUST 2017.



Fig. 6 L'ingénierie lourde au service de la recherche sur les origines de l'humanité: les profondes tranchées creusées sur les terrasses de la Somme donnent accès aux niveaux géologiques du temps des «hommes antédiluviens». Découverte d'un biface en silex en stratigraphie sur les fouilles dirigées par Jacques Boucher de Perthes à Saint-Acheul (avril 1859). Bibliothèques d'Amiens Métropole.

cœur même de la méthode archéologique. Sur la base conceptuelle qu'offrait déjà l'outil typologique (hérité des sciences naturelles et intégré depuis longtemps par l'étude des styles en histoire de l'art), ceux-ci ont en effet su articuler de manière raisonnée les études technologiques³² et la stratigraphie³³, formant ainsi la triade méthodologique constitutive de la disciplinarisation de l'archéologie, au tournant du XX^e siècle³⁴.

32 Cf. SCHLANGER 2006; SCHLANGER 2013.

33 Les modalités effectives de l'introduction des concepts stratigraphiques dans la méthode archéologique (et tout particulièrement le passage de la stratigraphie géologique à la stratigraphie sédimentologique) mériteraient un examen approfondi, qui n'a guère encore été engagé : cf. KAESER 2004 : 295-296. À ce propos, GUIDI & TARANTINI 2017 soulignent le rôle paradoxalement crucial des architectes pour la mise en œuvre de l'approche stratigraphique dans l'archéologie classique italienne. Cf. également GUIDI & TARANTINI 2021, et plus particulièrement REGINELLI SERVAIS 2021.

34 SCHNAPP 1993 : 321-325.

Au tournant du XX^e siècle : un virage conservateur

L'intensité des liens entre l'archéologie et le secteur de la construction, et surtout les transferts attestés entre ces deux domaines, dont nous avons montré ci-dessus la productivité heuristique dès le début des Temps modernes, contredisent clairement les représentations les plus répandues, qui postulent un rapport a priori foncièrement conflictuel.

Ces représentations ne sont certes pas sans fondement : elles reposent toutefois sur l'extrapolation abusive d'une modification temporaire ultérieure de ce rapport, dont les prémices peuvent être retracées dès la fin du XIX^e siècle, et qui accompagnera le processus de disciplinarisation de l'archéologie au XX^e siècle. Comme nous le verrons dans ce chapitre, ce tournant s'exprime par la diffusion désormais vigoureuse des principes et des valeurs de la protection du patrimoine, qui commandent une posture plus défensive à l'égard des projets de construction et de développement territorial.

Régulation de la pratique et disciplinarisation de l'archéologie

L'ancrage disciplinaire de l'archéologie est l'aboutissement d'une affirmation institutionnelle défendue dans le champ scientifique par le biais d'organes associatifs (congrès, revues, collections éditoriales, sociétés savantes, etc.), et mise en œuvre pratiquement dans des musées, à travers la constitution de collections de référence auxquelles leurs conservateurs ont conféré une identité spécifique et une autorité souveraine sur le plan cognitif³⁵. Or, compte tenu de la portée identitaire des trouvailles archéologiques, l'essor des nationalismes a conduit, au fil de la seconde moitié du XIX^e siècle, à l'intervention plus ou moins décidée des pouvoirs publics³⁶. Dans un contexte marqué par la lutte contre la « dilapidation du patrimoine national », les États étaient en effet contraints d'affirmer leur autorité et leur maîtrise sur la pratique de l'archéologie.

Ces interventions étatiques ont pris des formes multiples, qui visaient tout d'abord à encadrer l'action des particuliers. Le marché des antiquités s'est ainsi vu imposer certaines restrictions, alors que les fouilles pouvaient être soumises à autorisations conditionnelles — en général la remise obligatoire de la moitié du « butin » à un musée public — voire interdites sur certains « gisements » (selon la terminologie d'époque), qui se voyaient réservés aux agents de la fonction publique ou à des organismes scientifiques reconnus par l'État (Fig. 7). Appliquée

35 Cf. RICHARD 1992; KAESER 2010b; ESKILDSEN 2012.

36 DIAZ-ANDREU & CHAMPION 1996.

d'abord ponctuellement sous la forme d'arrêtés et de simples mesures de police, cette réglementation étatique a bientôt conduit, selon des périodisations très variables en fonction des circonstances, à la mise en place d'un véritable appareil législatif plus ou moins restrictif quant à la liberté de fouille archéologique³⁷. Sur le fond et abstraction faite du contexte identitaire, la mainmise des pouvoirs publics exprime une posture nouvelle, foncièrement défensive, à l'égard du patrimoine archéologique. Comme le montrent d'innombrables témoignages du tournant du XX^e siècle, qui déplorent l'épuisement de certains gisements, les vestiges du passé sont peu à peu reconnus comme une ressource limitée et non renouvelable, dont il s'agit de réguler l'exploitation³⁸. Or l'impact de cette posture défensive s'est avéré d'autant plus puissant que c'est précisément sur ces bases qu'a été mise en œuvre la disciplinarisation de l'archéologie (Fig. 8).



Fig. 7 Affichage majestueux, quasi monumental (largeur du panneau: env. 160 cm), de l'interdiction légale de fouilles sur un site préhistorique, grotte de Saint-Cirq (Dordogne). Photo Marc-Antoine Kaeser.

37 Cf. KAESER, REGINELLI SERVAIS & PÉRÉ-NOGUÉS 2013 — et particulièrement KAESER 2013a.

38 À cet égard, et quoique les rapports entre l'histoire de la protection du patrimoine naturel et celle du patrimoine culturel n'aient été qu'insuffisamment étudiés, il semble que la seconde apparaisse de manière récurrente comme le prolongement de la première. Ainsi, en Suisse, les premiers sites archéologiques protégés le sont par assimilation aux curiosités dites « naturelles » et aux « paysages » auxquels sont reconnus des valeurs patrimoniales. Les mégalithes (menhirs, dolmens, pierres à cupules, etc.) profitent ainsi des mesures mises en place pour la sauvegarde des blocs erratiques, les niveaux sédimentaires de grottes préhistoriques jouissent de la protection conférée aux sites naturels, alors que certaines stations lacustres sont sauvegardées *de facto* par l'interdiction ponctuelle de l'extraction des pilotis comme matière première de bois de chêne en vue d'un emploi commercial. À ce propos, plus largement, cf. WALTER 1990; MATHIEU & al. 2018.



Fig. 8 Examen d'une tranchée sur le site de La Tène (Neuchâtel), le 28 septembre 1911 (au premier plan à gauche, avec le chapeau, le directeur des fouilles Paul Vouga). De 1907 à 1917, le site éponyme du second âge du Fer européen fait l'objet d'une colossale opération de fouilles systématiques, conduite par les autorités neuchâteloises à l'initiative de la Société cantonale d'histoire et d'archéologie et avec le soutien de la Confédération suisse. Par-delà ses enseignements heuristiques, cette entreprise devait aussi servir à « laver » la réputation de l'archéologie neuchâteloise, entachée par les creusements anarchiques et le pillage massif du gisement, à la suite de l'abaissement artificiel du lac de Neuchâtel lors de la correction des eaux du Jura (1868-1878).

Archives Laténium, Hauterive.

De fait, la reconnaissance académique de l'archéologie — qui débute en Allemagne et s'impose progressivement à l'échelle internationale durant la première moitié du XX^e siècle³⁹ — est étroitement corrélée aux exigences régaliennes de l'application des premières lois sur le patrimoine. En termes concrets, on crée des diplômes en archéologie pour répondre aux nouveaux besoins des pouvoirs publics, puisque ceux-ci doivent pouvoir s'appuyer sur un corps de professionnels formés et officiellement légitimés pour les tâches de protection et de mise en valeur de ces vestiges archéologiques désormais soumis à l'autorité de l'État. Cette première professionnalisation, qui ne concernait encore que les « cadres supérieurs » de l'archéologie (professeurs universitaires, conservateurs de musée ou du patrimoine), ne s'est pas imposée sans difficultés. Dans certains pays (notamment en France, où la pratique de l'archéologie jouissait d'une forte reconnaissance sociale), elle a même suscité des conflits violents au sein des sociétés

39 Cf. CALLMER & al. 2006.

savantes⁴⁰. Elle impliquait en effet l'exclusion, ou du moins la marginalisation d'acteurs bénévoles innombrables, parfois extrêmement compétents du point de vue scientifique, dorénavant relégués au rang d'« amateurs » et placés sous la tutelle de fonctionnaires qui pouvaient s'avérer moins bien introduits dans les réseaux savants.

Des répercussions dommageables dans le rapport avec les aménageurs

Dans le champ de l'archéologie, cette transformation des conditions de l'exercice pratique de la recherche s'est peu à peu normalisée : entre amateurs et professionnels, les intérêts communs offraient en effet des terrains de négociation pour la répartition des tâches et des missions. Les associations locales et régionales, les sociétés savantes et leurs canaux de diffusion ont donc conservé un rôle important au sein de la discipline.

Dans les relations de l'archéologie avec le secteur de la construction, en revanche, la régulation étatique a eu des conséquences plus dommageables. À cet égard, il convient de se souvenir que jusqu'au début du XX^e siècle, les intérêts de l'archéologie avaient généralement été défendus, sur le terrain, par des amateurs extrêmement bien insérés dans le tissu social, que leur statut de notables (propriétaires terriens, médecins, pharmaciens, prêtres, instituteurs, etc.) plaçait en quelque sorte dans une position appropriée pour des échanges personnels directs avec les aménageurs et les acteurs institutionnels du développement territorial.

Dans ces circonstances, on comprend que l'étatisation de la protection du patrimoine a porté atteinte à des canaux de négociation parfois bien rodés. Alors que jusqu'alors, des arrangements entre pairs pouvaient autoriser une reconnaissance proactive du respect pour le patrimoine de la part des promoteurs, des industriels et des exploitants fonciers, ces derniers se trouvaient soudain confrontés à des fonctionnaires réduits à invoquer l'autorité des nouvelles lois patrimoniales pour faire respecter les intérêts de l'archéologie. En somme, le progrès de la reconnaissance publique de la protection du patrimoine s'est donc exprimé par une posture plus formaliste et défensive des archéologues.

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'impact de cette dégradation du rapport avec le secteur de la construction est demeuré limité : l'éloignement des parties a rarement conduit à de véritables conflits. De fait, la solidité des appuis et des cautions politiques garantis par la portée identitaire des enjeux patrimoniaux

40 HUREL 2013.

(Fig. 9), conjuguée à la relative faiblesse des ressources propres de l'archéologie, a assuré la stabilité d'une relation tendue avec le secteur de la construction⁴¹. Concrètement, la menace que représentait le développement territorial était bien réelle, mais la forte valorisation patriotique du patrimoine « national » encourageait les autorités politiques à imposer aux aménageurs des accommodements respectant les intérêts de l'archéologie. Or ce fragile équilibre n'allait pas résister à l'extraordinaire croissance économique de l'après-guerre.

41 Le schéma historique esquissé ci-dessus s'applique avant tout aux démocraties libérales de l'entre-deux-guerres. Sur des bases de fonctionnement identiques, ces enjeux se sont cependant exprimés de manière très différente dans les régimes totalitaires, où les pouvoirs publics ont massivement investi le terrain patrimonial. Ainsi, dans l'Allemagne nazie ou en Italie fasciste, l'archéologie a connu une intense promotion étatique, de telle sorte que la protection du patrimoine a pu se retrouver en position de force — au prix bien sûr d'une instrumentalisation idéologique et nationaliste manifeste. Comme on s'en doute, cette instrumentalisation a impacté de manière très négative la crédibilité de la discipline, en particulier face aux priorités de la reconstruction, dans l'après-guerre. À ce propos, cf. ARNOLD 2006.

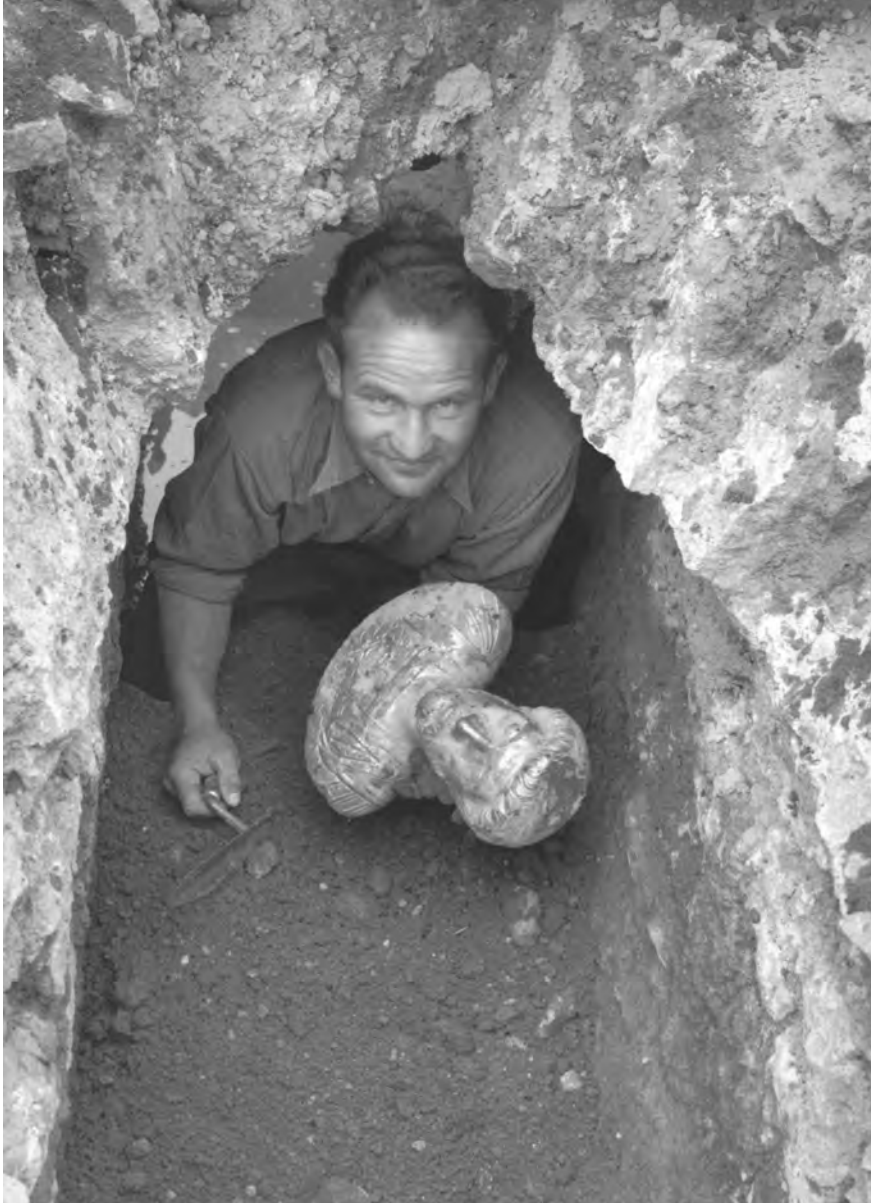


Fig. 9 Mise au jour d'un buste en or de l'empereur romain Marc Aurèle, le 19 avril 1939, dans une canalisation antique d'Avenches. Effectuée dans le cadre d'un camp de travail archéologique organisé pour les chômeurs vaudois, cette découverte sensationnelle sera rapidement investie par la « Défense nationale spirituelle ». Exposée peu après à la *Landi* (exposition nationale) de Zurich, elle venait opportunément souligner les origines « latines » de la Confédération, face à la menace du pangermanisme national-socialiste.
Aventicum – Site et Musée romains d'Avenches.

Les Trente Glorieuses et l'émergence du sauvetage archéologique

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, le formidable essor économique des trois décennies couramment désignées comme les « Trente Glorieuses » et l'intense pression immobilière entraînée par la croissance démographique ont massivement accru l'ampleur des atteintes au patrimoine, alors que simultanément, la sensibilité pour la protection des vestiges du passé se trouvait sérieusement affaiblie par l'enthousiasme consumériste et par la diffusion généralisée de l'idéologie libérale dans le « monde libre ».

Afin de mieux apprécier l'extrême faiblesse de l'archéologie dans l'après-guerre, il convient de rappeler le poids des soutiens qu'elle avait pu trouver auparavant au sein du mouvement associatif, de même que l'appui parfois important d'instances étatiques souvent bien disposées à son égard, comme l'armée ou les services topographiques nationaux. Au lendemain du conflit mondial, alors que ces instances étaient confrontées à d'autres priorités, le capital de sympathie de l'archéologie a également souffert, dans une Europe en reconstruction, des compromissions identitaires et nationalistes de la discipline. En d'autres termes, l'archéologie s'est retrouvée livrée à elle-même, c'est-à-dire contrainte dans ses seules structures institutionnelles, extrêmement déficientes, qui remontaient au début du XX^e siècle.

Déni, diversion, résignation et résistance passive

Face à l'ardeur de la reconstruction et à la consommation frénétique du territoire dans les années 1950, les montants dérisoires des budgets de recherche et de restauration archéologiques permettent d'imaginer la difficulté de la tâche à laquelle étaient confrontés les (rares) professionnels chargés de la protection du patrimoine⁴². Compte tenu de la marginalisation non seulement économique, mais également politique des valeurs patrimoniales, le désarmement et la frustration des archéologues ont conduit à des postures diverses, partagées entre déni, diversion, résignation et résistance passive.

Concrètement, certains archéologues semblent avoir pris acte de la fatalité des destructions contemporaines, et ont reporté leur énergie sur des terrains moins

42 À titre d'exemple, cf. KAESER 2000 : 125 sqq. Pour un contre-exemple, cf. AMBROSIANI 2012 à propos de la situation dans la Suède d'après-guerre, où l'archéologie a bénéficié d'une loi adoptée en 1942 déjà, et qui faisait porter sur les aménageurs les frais des fouilles rendues nécessaires par les projets de développement.

conflictuels : le laboratoire et la fouille dite « programmée », c'est-à-dire planifiée indépendamment de menaces patrimoniales, sur des sites choisis selon leur potentiel heuristique intrinsèque. Loin des grands aménagements périurbains où se banalisait la dégradation patrimoniale, de nombreux universitaires se sont ainsi repliés dans des zones rurales reculées et sur les flancs des vallées, pour engager des recherches ciblées sur des sites archéologiques sélectionnés en fonction de leur bonne conservation et de leur adéquation favorable à l'examen de problématiques posées a priori, dans le domaine d'expertise du directeur des fouilles. Dans ce registre très spécifique, détaché des missions de sauvegarde patrimoniale, on observe le développement d'ambitieux programmes de fouilles universitaires, parfois généreusement financés par des organismes de recherche académiques, et souvent prolongés sur des années voire des décennies. À titre d'exemples, on peut ainsi signaler les fameux campements paléolithiques de plein air de Pincevent en Île-de-France (Fig. 10), d'innombrables grottes et abris-sous-roche du Sud-Ouest et du Midi de la France, des établissements hallstattiens comme la Heuneburg (Bade-Wurtemberg) et laténiens comme l'oppidum de Manching (Bavière) en Allemagne ou, en Suisse, les villages littoraux néolithiques d'Egolzwil systématiquement explorés par le professeur Emil Vogt dans les marais de Wauwil (Lucerne) ou le programme de recherche du professeur Alain Gally sur le site mégalithique du Petit-Chasseur, à Sion (Valais).



Fig. 10 Le professeur André Leroi-Gourhan (1911-1986), vers 1964, sur la fouille programmée du site de Pincevent (Seine-et-Marne), où fut développée sa méthode « paléoethnologique » de décapages horizontaux. Photo Jean-Claude Liger, Centre archéologique de Pincevent.

Simultanément, on observe le développement de nouvelles aspirations dans les politiques de recherche. Dans un contexte où la discipline s'efforçait de renforcer sa respectabilité savante par l'affirmation d'une « scientificité » qui s'exprimait avant tout par la promotion⁴³ de collaborations ponctuelles mais intensives avec les sciences naturelles⁴⁴, l'isolement relatif des sites choisis présentait un autre avantage. Il favorisait en effet une tendance à assimiler la fouille archéologique à une opération de laboratoire — c'est-à-dire « purifiée » en quelque sorte des perturbations potentielles de chantiers de construction ou de génie civil. Or, derrière cette archéologie de pointe portée le plus souvent par des savants renommés, la position des agents de la protection du patrimoine était bien moins riante. Lorsqu'ils ne trouvaient pas le soutien de notables influents, ceux-là se sont parfois abandonnés à d'autres formes de diversions, à travers un investissement renouvelé dans des inventaires muséographiques et des synthèses documentaires, qui leur permettaient de compenser les frustrations générées par leur impuissance face aux atteintes au patrimoine sur les chantiers de la modernité. Et au quotidien, dans leurs rapports nécessaires avec le secteur du bâtiment, du génie civil et des travaux publics, ces archéologues se sont le plus souvent réfugiés dans une posture de résistance passive et d'obstruction procédurière, qui contribuera à renforcer, dans les représentations publiques, le cliché d'une archéologie opposée au progrès.

La Campagne de Nubie (1964–1968) : un modèle spectaculaire

Dans les années 1960, les univers respectifs de la construction et de l'archéologie entrent dans un rapport de confrontation plus direct et frontal, avec l'émergence du « sauvetage archéologique ». Cette notion nouvelle connaît une première expression emblématique dans la « Campagne de Nubie » (1964-1968) pour la préservation d'un grand nombre de monuments antiques égyptiens menacés d'être engloutis par les eaux du lac Nasser, suite à la construction du haut barrage d'Assouan⁴⁵. Initiée et pilotée par l'UNESCO, cette opération extrêmement coûteuse aura mobilisé des tractations diplomatiques au plus haut niveau et posé les bases de l'adoption en 1972 de la Convention du Patrimoine mondial⁴⁶. Mais

43 Voir la mise en scène délibérée, à l'image du film documentaire *Pfahlbauforschung in der Schweiz* réalisé en 1960 par le professeur Hans-Georg Bandi : cf. DELLEY 2015: 78–81.

44 DELLEY 2015; 2016a; COLTOFEAN-ARIZANCU & DIAZ-ANDREU 2021.

45 Cf. SÄVE-SÖDERBERGH 1972; ADAMS 1992.

46 Cf. MESKELL 2013.

elle aura surtout permis un renversement paradigmatique du sens des vertus associées aux antiquités archéologiques.

Face au discrédit des valeurs nationalistes auparavant associées aux questions patrimoniales et dans le contexte de l'effondrement brutal des anciens empires coloniaux occidentaux, la Campagne de Nubie mettait en effet l'extraordinaire potentiel technique de l'ingénierie moderne au service d'une entreprise de solidarité internationale avec un État arabe et africain, pour la sauvegarde d'un patrimoine désormais envisagé comme universel, à la faveur du décentrement postcolonial des enjeux identitaires. Or la médiatisation planétaire de ces travaux, notamment l'impressionnant démontage des temples d'Abou Simbel (Fig. 11), contribuera à la popularisation d'une perception bien plus flatteuse de l'archéologie, qui se trouvait dorénavant associée à des valeurs progressistes, humanistes et constructives, et où la conservation du passé pouvait compter sur la logistique la plus pointue du génie civil moderne.



Fig. 11 Les prouesses de l'ingénierie moderne : sauvetage par l'UNESCO des temples antiques d'Abou Simbel en haute Égypte, vers 1966.
Photo Reitz/Ullstein via Getty images et Mashable.

L'esprit des *sixties* : des fouilles d'urgence comme résistance au bétonnage

Le succès de l'initiative de l'UNESCO marque donc un tournant, dont l'écho rencontrera les aspirations d'une nouvelle génération de chercheurs et d'étudiants formés sur les fouilles-écoles de l'archéologie programmée de l'après-guerre. Portés par l'esprit des *sixties*, ces jeunes gens ne voulaient plus se satisfaire de la posture défensive, globalement conservatrice, de l'archéologie de l'après-guerre. Encouragés par les ambitions scientifiques de leurs professeurs, ils attribuaient à la discipline des responsabilités inconciliables avec la résignation de leurs aînés face au « saccage des sites ». Partageant souvent les valeurs de la contre-culture « hippie » du retour à la terre, de l'écologie, de la décroissance et de l'autogestion⁴⁷, cette nouvelle génération allait ainsi envisager bientôt l'action archéologique comme une sorte de mission de résistance au bétonnage du paysage, qui consistait à se faufiler en quelque sorte parmi les bulldozers et les engins de chantier afin de sauver les vestiges de la mainmise des démolisseurs (Fig. 12).



Fig. 12 L'archéologie « hippie » dans la boue : extraction de pieux lacustres dans la baie d'Auvernier (Neuchâtel), en 1974. Archives Laténium, Hauterive.

47 Sur le climat politico-culturel de cette archéologie des *sixties*, cf. KAESER 2018.

À l'instar de la Campagne de Nubie, cette archéologie plus combative est marquée du sceau de l'urgence. Mais dans sa forme et ses modalités, l'archéologie de sauvetage qui se généralise dans les années 1970 se distingue radicalement du modèle promu par l'UNESCO. Elle s'affirme en effet généralement à l'échelle locale, et procède avant tout de l'activisme d'amateurs, d'étudiants et d'archéologues dotés de statuts précaires, qui n'étaient pas insérés dans les organes officiels de la protection du patrimoine. Ceux-ci n'étaient toutefois pas isolés. Car comme l'ont montré les travaux de l'anthropologue Daniel Fabre sur les « émotions patrimoniales »⁴⁸, on assiste, dès la fin des années 1960, à un autre tournant, qui touche aux représentations publiques du patrimoine. À distance des évaluations savantes, le patrimoine est désormais associé aussi spontanément à des valeurs subjectives, dont la portée est à la fois sociale et politique⁴⁹. En conséquence, la légitimité des experts officiels se trouve confrontée à des revendications et à des attentes nouvelles de la part de la société civile⁵⁰.

De fait, l'essor de l'archéologie de sauvetage a été stimulé par de virulentes campagnes de presse orchestrées par des activistes afin de mobiliser l'opinion publique contre la destruction, imminente ou effective, partielle ou totale, de certains sites archéologiques, généralement dans des centres urbains, à portée de vue des passants. On peut relever à cet égard l'impact médiatique du sauvetage in extremis du port antique de Marseille lors de la construction du Centre-Bourse à la fin des années 1960 (Fig. 13), la destruction du cimetière médiéval du Campo Santo à Orléans au début des années 1970, sans parler de celle du forum romain de Lutèce lors de la construction du parking souterrain de la rue Soufflot, en plein Quartier Latin, ou de la dévastation d'un pan entier du Paris médiéval lors de la construction du Forum des Halles.

En somme, c'est donc au gré de scandales suscités par les dégâts patrimoniaux engendrés par certains projets d'aménagement que les pratiques de l'archéologie ont peu à peu évolué, dans le courant des années 1970. Concrètement, l'intervention sur le terrain était négociée dans l'urgence, sous la pression des médias et de mouvements civiques, dans des conditions par conséquent difficiles pour une application sereine des procédures de documentation et de recherche scientifique. Or l'identification et la reconnaissance des problèmes inhérents à cette archéologie de sauvetage, tant au sein des instances officielles de la protection du patrimoine que du côté des aménageurs, conduiront à la mise en place de

48 FABRE 2013. Cf. également SAGNES 2015; BORTOLOTTI & SAGNES 2016; VOISENAT, SAGNES & ARNAUD 2021.

49 On notera à cet égard l'exemplarité du sauvetage du patrimoine florentin par les *angeli del fango* lors des inondations de 1966, en particulier par son ampleur, sa spontanéité et l'implication très majoritaire d'une nouvelle génération, née après la Seconde Guerre mondiale; cf. D'ANGELIS 2006; IUSO 2013.

50 Cf. p. ex. WATY 2013; à ce propos, cf. VERGAIN 2015.

principes visant en quelque sorte à l'anticipation de l'urgence, et qui permettront l'affirmation de ce qu'on désignera bientôt comme l'« archéologie préventive ».



Fig. 13 Vue aérienne des vastes fouilles de sauvetage engagées lors de la construction du complexe commercial du Centre-Bourse, en plein cœur de Marseille, en 1975.
Photothèque du Centre Camille Julian, CNRS/AMU, Aix-en-Provence.

La Convention de Malte et le développement de l'archéologie préventive

C'est dans le contexte général de l'éveil des sensibilités environnementales que doit être appréciée la prise de conscience de l'impact des projets d'aménagement sur le patrimoine archéologique. En 1972, le *Rapport Meadows*⁵¹ publié par le Club de Rome marquait le terme des illusions d'une croissance illimitée portées par les Trente Glorieuses, et mettait en évidence la nécessité d'une réflexion sur la gestion des ressources naturelles, dont il soulignait le caractère non renouvelable. Dans les milieux archéologiques, ces nouvelles sensibilités se sont logiquement reportées sur la manière d'envisager également le patrimoine culturel. Il s'agissait de s'affranchir des notions par trop statiques de la simple protection des monuments et des sites connus (fondée sur le classement et l'établissement d'inventaires) — pour passer à une approche plus dynamique de la sauvegarde du patrimoine, susceptible d'intégrer également le *potentiel* de découvertes (et donc de destruction) de vestiges enfouis, insoupçonnés, entièrement inédits ou insuffisamment documentés, dont l'urgence de la prise en compte se trouvait régulièrement illustrée par les opérations de sauvetage archéologique.

La mobilisation des experts conduisit ainsi à l'organisation, à Florence, en 1984, sous l'égide du Conseil de l'Europe, d'une conférence internationale sur le thème « Archéologie et aménagement », bientôt suivie par une succession de réunions qui aboutiront à la rédaction de la Convention de Malte, adoptée à La Valette en 1992. Les États signataires s'engageaient à mettre en place des structures et des moyens permettant de concilier le développement et la protection du patrimoine archéologique. Concrètement, on affirmait explicitement que l'archéologie devait dorénavant être intégrée aux processus de l'aménagement du territoire, et que selon le principe écologique de causalité du « pollueur-payeur », les aménageurs pouvaient être amenés à assumer une partie au moins des coûts induits par les interventions archéologiques. Enfin, sur le fond, on passait d'une focalisation sur des objets dignes d'être protégés à une perception plus globale du patrimoine, où ce dernier était plutôt envisagé comme une ressource pour la construction des connaissances sur le passé⁵².

51 MEADOWS 1972.

52 Cf. WILLEMS 2008. Pour un bilan nuancé, cf. WILLEMS 2014; VAN DEN DRIES & al. 2015 (et tout particulièrement la contribution de OLIVIER 2015).

Accompagner la destruction du patrimoine : un tournant délicat

La Convention de Malte témoigne d'une rupture fondamentale dans l'éthique de l'archéologie. Sur le principe, les professionnels du patrimoine se montraient en effet disposés à sacrifier aux exigences du développement et prenaient acte de la destruction parfois inéluctable de traces et de vestiges matériels du passé — mais à la condition de bénéficier des meilleures opportunités pour leur documentation scientifique (Fig. 14). En d'autres termes, la discipline archéologique était prête à participer elle-même au démantèlement des sites, au profit du développement d'un savoir susceptible d'en sauvegarder durablement la mémoire. Très concrètement, il s'agissait de « débarrasser » les terrains à bâtir de leur substance patrimoniale, par le biais d'une sorte de recyclage savant, où le site archéologique se trouvait remplacé par des données scientifiques, des documents d'archives et des objets de musée.



Fig. 14 L'autoroute révélatrice : monuments funéraires romains explorés et documentés sur le chantier de construction de la A12 à Avenches/En Chaplix (Vaud), en 1989.
Photo R. Vorlet (Aventicum – Site et Musée romains d'Avenches).

Afin de bien saisir la portée de cette rupture éthique, il faut se rappeler que durant les opérations de sauvetage archéologique des Trente Glorieuses, les archéologues agissaient dans l'urgence et sans maîtrise sur les conditions de leur engagement. S'ils documentaient leurs travaux et recueillaient certains vestiges sur les chantiers de construction, c'était pour limiter en quelque sorte les dégâts,

donc à *défait* de pouvoir préserver les sites en tant que tels. Or, désormais, c'est en toute connaissance de cause qu'ils se soumettaient aux exigences du développement économique, accompagnant voire prenant eux-mêmes en charge la destruction contrôlée du patrimoine archéologique.

Nous ne nous attarderons pas sur l'extrême difficulté de la communication publique de cette rupture éthique. De fait, ce que certains dénoncent comme une tâche dégradante de véritables « éboueurs du passé »⁵³ entre radicalement en conflit avec l'image sociale plutôt flatteuse de l'archéologie⁵⁴. Mal ou pas assumée, voire niée au sein de la communauté scientifique, cette rupture éthique est donc généralement escamotée dans la médiation et la médiatisation de l'archéologie⁵⁵. Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de tout jugement moral et de toute considération sur les rapports de force en présence, ce nouveau compromis dans la gestion patrimoniale semble avoir tiré parti d'une certaine maturité de la discipline archéologique, qui reconnaissait enfin lucidement la nature non renouvelable de son objet d'étude⁵⁶.

Depuis le milieu du XX^e siècle, le développement des standards méthodologiques et des règles de procédure de la recherche de terrain s'était en effet appuyé sur la prise de conscience du caractère intrinsèquement destructeur de la fouille archéologique. Dans la mesure où les archives du sol ne peuvent être exhumées qu'une seule fois, une formule à succès souvent attribuée au célèbre préhistorien français André Leroi-Gourhan (Fig. 10) compare ainsi la fouille archéologique au travail d'historiens feuilletant des manuscrits dont les pages se consumeraient au fil de la lecture. Cette prise de conscience visait bien sûr à souligner la responsabilité des archéologues et la nécessité d'une documentation dite « exhaustive » des observations de terrain. Mais elle impliquait également une injonction déontologique, selon laquelle l'archéologue ne devait pas « fouiller pour fouiller » : le progrès de la connaissance scientifique ne pouvait constituer une fin en soi. La fouille ne devait être engagée qu'en dernier recours, c'est-à-dire lorsque la conservation du site était menacée. Et surtout, l'archéologue devait anticiper sur les conséquences de son action, en s'assurant de disposer des meilleures conditions possibles pour les opérations de terrain, tout en

53 OLIVIER 2013.

54 En fait, de manière tout à fait contre-intuitive, c'est la notion même de *prévention* qui entre en contradiction frontale avec certains poncifs bien établis, qui touchent au caractère prétendument aventureux et excentrique de l'archéologue, ainsi qu'à la nature foncièrement imprévisible de ses découvertes. Cf. KAESER 2008 et notre introduction, ci-dessus.

55 Certains archéologues avaient pourtant d'emblée mis le doigt sur les exigences induites par ce tournant sur la dimension politique et sociale de la sauvegarde du patrimoine : CHAPELOT, QUERRIEN & SCHNAPP 1979a ; 1979b. Sur les conséquences déontologiques de ce qu'on peut donc définir comme un déni, en particulier pour ce qui touche à la responsabilité sociale de l'appropriation savante du patrimoine, cf. KAESER 2016b.

56 Cf. DEMOULE & LANDES 2009.

réservant des ressources pour la conservation et la restauration des trouvailles, pour d'éventuelles analyses de laboratoire et les études « post-fouille », ainsi que pour la publication et la mise en valeur des enseignements de sa recherche — seules susceptibles d'assurer ce qui devait constituer son objectif ultime : la sauvegarde à long terme de la mémoire du passé matériel.

Cette bienveillance nouvelle des archéologues à l'égard des intérêts du développement territorial était bien sûr liée aux conditions plus favorables qui leur étaient ainsi assurées. Ces conditions étaient d'abord juridiques : avec la Convention de Malte, le Conseil de l'Europe exerçait en effet une certaine pression sur ses États membres, car l'intégration de l'archéologie dans les procédures de l'aménagement du territoire exigeait la mise en place de structures administratives durables. Elle devait dès lors garantir un statut solide à la discipline archéologique et une meilleure représentation des besoins de la protection du patrimoine enfoui au sein des organes étatiques.

En l'occurrence, l'amélioration du statut de l'archéologie ne s'est toutefois exprimée que progressivement, de manière inégale, indirecte et circonstancielle⁵⁷. De fait, le changement s'est d'abord manifesté très concrètement, sur le plan pratique, par une croissance sensible des budgets dédiés à l'exercice de la recherche sur le terrain. Il est vrai que l'archéologie se trouvait alors dans une situation paradoxale, dans la mesure où son essor effectif s'était imposé sans être réellement financé, par le biais d'un recours massif à une main-d'œuvre presque gratuite car composée pour l'essentiel d'étudiants, d'enseignants et d'amateurs bénévoles.

Or, si grâce à ces nouveaux moyens financiers, l'archéologie a pu sensiblement modifier le sens de son action, elle n'a longtemps guère changé de visage. Concrètement, l'argent mis à disposition était presque exclusivement investi dans le recrutement de personnel. Au gré d'un certain amateurisme dans la gestion des ressources humaines, où l'éthique de la passion bénévole était encore cultivée avec une relative condescendance, ces nouveaux emplois sont souvent demeurés précaires, tant sur le plan de la durabilité des contrats que du point de vue des conditions de travail. Car la discipline restait sous-équipée : sous le règne de l'improvisation technique, de la récupération et du DIY (*do it yourself*), les chantiers de fouille s'apparentaient encore, au verdict des professionnels du génie civil, à des « campements de romanichels » (Fig. 15)⁵⁸. En fait, le changement majeur a touché l'ampleur et l'ambition des opérations. Alors qu'elles étaient au-

57 Compte tenu de la faiblesse des enjeux politiques, l'implémentation des principes de la Convention de Malte a connu de grands décalages dans les différents pays voire cantons ou régions concernés — tant du point de vue chronologique que sur le plan des modalités, bien entendu. Ceci s'explique aussi par le caractère circonstanciel de sa mise en œuvre, qui dépendait de la libération des mécanismes de financement, et qui a donc souvent été stimulée à l'échelle locale par certains grands projets de génie civil. À ce propos, cf. KRISTIANSEN 2009.

58 Cf. KAESER 2018.

paravant restreintes par les disponibilités ponctuelles, généralement estivales, des fouilleurs, les chantiers archéologiques (ainsi que leurs prolongements dans les bureaux et les laboratoires) pouvaient désormais être planifiés sur le long terme et se prolonger sur plusieurs saisons, voire parfois même sur des années.



Fig. 15 Une archéologie disposant de gros budgets, planifiée sur le long terme... mais des apparences de « campements de romanichels » improvisés : les fouilles du site de Hauterive-Champréveyres (Neuchâtel), vers 1984. Archives Laténum, Hauterive.

Dans ces circonstances, l'impact principal de la professionnalisation de l'archéologie s'est exprimé sur les plans méthodologique et heuristique, c'est-à-dire par la mise en place d'une approche *préventive* (nous y reviendrons), mais sans réel changement dans la forme des pratiques. À défaut de réels investissements logistiques⁵⁹ et d'une prise en compte des besoins touchant à la sécurité, tant sociale que physique, des employés, l'identité de l'archéologie est longtemps demeurée marquée par l'expérience de l'urgence, qui imprègne profondément l'éthique disciplinaire⁶⁰.

Ceci explique que dans la conscience disciplinaire, la notion même d'« archéologie préventive » ne s'est imposée que très tardivement. Il est vrai que dans la pratique, la transition entre les fouilles d'urgence et les nouvelles procédures de

59 Nous pensons ici aux équipements de chantier : les machines lourdes, dont l'usage s'est rapidement généralisé, étaient presque systématiquement louées (ou empruntées) aux aménageurs.

60 SÉNÉPART & JALLOT 2019.

gestion du risque archéologique s'est souvent effectuée de manière insensible, de telle sorte que bon nombre d'acteurs n'ont pas réellement pris acte de ce tournant, et font appel à une terminologie dépassée — notamment au concept assez galvaudé de « sauvetage programmé ». Dans de nombreux pays, du reste, la communauté archéologique n'a pas été impliquée dans la conceptualisation de l'archéologie préventive : ses principes et son fonctionnement s'y sont en quelque sorte imposés d'eux-mêmes, par des voies plutôt technocratiques, dans le contexte plus large de l'emprise généralisée du néolibéralisme. Dans le monde anglo-saxon et dans la plupart des États de l'ancien bloc soviétique (où la transition s'est opérée à la faveur des bouleversements économiques des années 1990), cette nouvelle forme d'archéologie est ainsi désignée comme *cultural resources management* ou comme *contract archaeology*, c'est-à-dire dans des termes trahissant le cadre gestionnaire et les conditions mercantiles et commerciales par lesquelles elle s'y est imposée⁶¹.

Une mutation majeure de la démarche archéologique

L'archéologie préventive recouvre un éventail assez large de pratiques. En termes génériques, elle implique une approche selon laquelle la fouille, loin de constituer le point de départ de l'action archéologique, s'inscrit quelque part au milieu d'une chaîne d'opérations qui visent à appréhender le patrimoine, non pas à partir d'objets ou de sites archéologiques ponctuellement identifiés, mais à l'échelle du territoire et des potentialités physiques de la conservation de traces et de vestiges matériels du passé, quels qu'ils soient.

Fondée sur l'anticipation, l'archéologie préventive exige la définition de règles pour l'intégration du risque patrimonial dans les procédures de l'aménagement du territoire — à l'instar de la prise en compte préalable des risques géologiques et sanitaires (dangers d'inondation, de glissements de terrain, d'éboulements, etc.) ou des études d'impact environnementales (menaces sur la faune, la flore, atteintes à la biodiversité, etc.). Dans cette perspective, l'archéologie ne peut plus être envisagée seule, comme une simple démarche de construction de connaissances. Son action est désormais globalement intégrée dans les processus administratifs de l'aménagement du territoire, dont l'archéologie doit respecter les procédures afin d'optimiser la concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués : aménageurs, ingénieurs, architectes, propriétaires fonciers, ainsi que les services de voirie, des ponts et chaussées, de la protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles, etc.

61 À ce propos, cf. SCHLANGER & AITCHISON 2010. Pour un contre-exemple militant : SCHLANGER 2012.

À cet effet, l'archéologie s'est dotée d'un outil scientifique essentiel, qui doit encadrer l'ensemble des processus et des opérations archéologiques : la « carte archéologique ». Il s'agit d'un inventaire topographique constamment actualisé des données archéologiques observées sur le territoire, faisant appel aux ressources des SIG (systèmes d'information géographique), qui permet de visualiser la mesure du risque archéologique sous une forme pertinente pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire (Fig. 16).

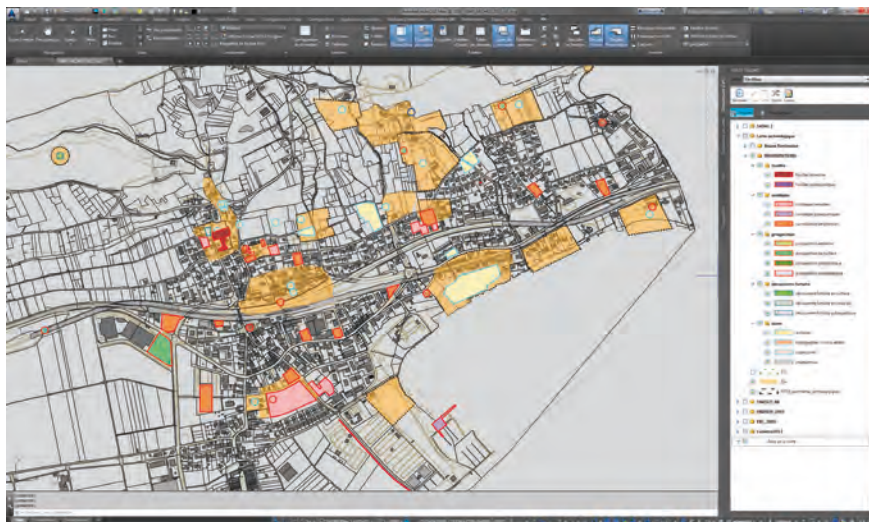


Fig. 16 Avec les SIG (systèmes d'information géographique), l'informatisation de la cartographie permet de matérialiser un bouleversement des perspectives. Alors qu'auparavant on reportait des points (les sites archéologiques) sur la carte, depuis les années 1990, c'est l'ensemble du territoire qui est perçu comme une substance patrimoniale.

Extrait de la carte archéologique du canton de Neuchâtel (infographie Philippe Zuppinger, copyright Swisstopo), Office du patrimoine et de l'archéologie de Neuchâtel.

Dans le rapport de l'archéologie au terrain, le passage à une approche préventive s'est traduit par de nombreuses innovations. Les archéologues accordent ainsi une importance croissante aux méthodes de diagnostic, dont ils ont affiné les procédures. Ils font appel à des outils techniques variés, pour la télédétection, la détection (peu ou non invasive) et pour la prospection au sol, et ont développé des stratégies efficaces de sondages systématiques (Fig. 17). Dans ce cadre, le recours aux sciences de la Terre, tout particulièrement les études sédimentaires, la pédologie et la micromorphologie, s'est généralisé, autorisant une appréhension très fine du potentiel de conservation de niveaux archéologiques dans le sous-sol ainsi que l'identification de signaux indirects d'occupations humaines anciennes (p. ex. des concentrations particulières de résidus chimiques de déjections trahissant l'entretien d'animaux domestiques).



Fig. 17 Sondages diagnostics systématiques sur le tracé du contournement ouest de Strasbourg.
Photo F. Basoge, copyright Archéologie Alsace.

Pour ce qui touche aux techniques d'excavation, l'archéologie a par ailleurs su tirer avantage des infrastructures logistiques des grands projets de développement, en empruntant notamment la pelle mécanique (Fig. 18), élargissant utilement ce qu'on peut proprement désigner comme l'« ingénierie » de la fouille⁶². Outil emblématique des grands chantiers d'aménagement où s'est imposée l'archéologie préventive, la pelle mécanique permet en effet de décaper rapidement de larges surfaces, sur lesquelles la fraîcheur des transects offre une lisibilité et un recul précieux pour l'appréhension de nuances peu perceptibles mais potentiellement très significatives dans la texture et la coloration des sédiments mis au jour. Grâce à la mise au point de procédures d'échantillonnage, la fouille archéologique peut ainsi répondre à des stratégies réfléchies dans la confrontation des échelles d'analyse ainsi que dans la combinaison des visions verticale et horizontale. Globalement, ces approches permettent de mettre en évidence des traces anthropiques discrètes, jusqu'alors imperceptibles, et autorisent la prise en compte de certaines catégories de faits archéologiques auparavant inaccessibles.

62 Cf. BOFINGER & KRAUSSE 2012. Également : AMBROSIANI 2012 (cf. ci-dessus, note 42).



Fig. 18 Le recours massif à la « pelle rétro » munie d'un godet lisse a transformé l'approche du terrain archéologique et permis l'identification de traces diffuses, jusqu'alors imperceptibles.
Photo Denis Glikman, Institut national de recherches archéologiques préventives, Paris.

Bien évidemment, ces innovations n'auraient pas pu être mises en œuvre sans le recours massif aux technologies informatiques⁶³. Dès les années 1970, en effet, l'archéologie s'est distinguée, au sein des sciences humaines, par la précocité et l'intensité du recours aux méthodes d'analyse statistique, puis par le développement de recherches exigeant la mobilisation de bases de données relationnelles, de schématisations mathématiques multifactorielles et d'instruments de représentation et d'analyse graphiques.

Enfin et surtout, pour ce qui nous intéresse ici, on soulignera l'intensité de la prise en compte des données paléoenvironnementales, qui ont peu à peu imposé les standards de véritables collaborations transdisciplinaires avec les sciences naturelles (Fig. 19). Embrassant tant les sciences de la Terre que les sciences de la Vie (avec notamment la paléobotanique ou l'archéozoologie, mais aussi d'innombrables autres spécialités selon la conservation différentielle des données biologiques), la recherche archéologique part en effet du principe que l'examen de l'histoire de l'humanité est indissociable de celui de l'histoire des écosystèmes dont des populations humaines sont parties prenantes. Autrement dit, on admet la nature systémique et donc la réciprocité dynamique des interactions homme-environnement⁶⁴.

63 Cf. DJINDJIAN & DUCASSE 1987; GILIGNY 2011; PLUTNIAK 2017.

64 Cf. THIÉBAUD 2010.



Fig. 19 Des chevaux sauvages paissant dans la toundra, voici près de 14 000 ans ; au second plan, on perçoit les feux du campement de leurs prédateurs humains. Hauterive-Champréveyres (Neuchâtel), sur les rives d'un lac de Neuchâtel inférieur de plus de quatre mètres par rapport au niveau actuel, et où émerge le récif de Marin. Aquarelle Patrick Roeschli, archives Laténium, Hauterive.

L'intégration des données paléoenvironnementales dans les systèmes d'information géographique a même conduit l'archéologie à se distancier des notions traditionnelles de « monument » ou de « site archéologique », pour considérer l'ensemble du territoire comme une substance patrimoniale, et ceci sur deux plans distincts. En premier lieu, l'étude archéologique des espaces géographiques est susceptible de mettre en lumière les rapports diachroniques entre les populations humaines, leurs ressources naturelles, les contraintes environnementales auxquelles elles étaient confrontées et l'impact écologique de leurs actions. Et sur un autre plan, dans une compréhension à nos yeux plus ambitieuse de la dialectique entre nature et culture, la prise en compte du concept des « paysages culturels » encourage à prendre conscience de la dimension symbolique, culturellement contingente et donc historiquement variable, de l'appréhension des territoires par les sociétés humaines⁶⁵.

65 À ce propos, cf. notamment CRONON 2016.

Vers une dernière étape

L'analyse historique détaillée du développement épistémologique et des pratiques disciplinaires de l'archéologie illustre l'étroitesse des liens que cette dernière entretient avec l'univers de la construction, depuis les origines de la recherche antiquaire. Après les tensions nées de la défense des intérêts de la protection du patrimoine, dès la fin du XIX^e siècle, l'essor de l'archéologie préventive contribue, depuis plusieurs décennies, à une familiarité renforcée des archéologues avec les outils, les concepts et les références du génie civil. Or ces développements nous semblent inviter au franchissement d'une dernière étape : celle d'une intégration pleine et entière des savoirs archéologiques dans les pratiques des acteurs de l'urbanisme et de la planification territoriale. En somme, l'archéologie nous paraît mûre pour prendre place, non seulement dans les procédures de l'aménagement du territoire (en fonction donc des contraintes qu'elle lui impose), mais aussi, de manière plus ambitieuse, au cœur de ses doctrines et de ses usages.

La gestion de l'espace dans la longue durée

Le territoire constitue une ressource constamment renouvelable mais non extensible. Dans son principe, l'aménagement du territoire vise à en optimiser l'exploitation, en organisant l'espace de manière rationnelle, selon les besoins propres et l'agencement fonctionnel des différentes activités (habitat, production, services, circulation, etc.). Ceci implique une planification des axes du développement sur le moyen et le long terme, qui tienne compte de besoins futurs évalués sur la base de modèles prospectifs.

En cette affaire, les aménageurs doivent bien sûr prendre d'abord en considération ce que nous désignerons comme « l'état de l'existant », c'est-à-dire, en premier lieu, les propriétés physiques des terrains concernés, du point de vue topographique, géologique, sédimentaire, écologique, etc. Très concrètement, on évitera en effet d'implanter des quartiers d'habitation dans des zones inondables ou menacées par des avalanches, de même qu'il serait manifestement peu judicieux d'attribuer des terrains en forte pente à des activités d'industrie lourde, ou de gaspiller de riches terres fertiles pour des activités de stockage et distribution très gourmandes en superficies. Pourtant, ce qui nous intéresse plus particulièrement dans cet « état de l'existant », ce sont, en second lieu, les dimensions *culturelles* des espaces concernés, où l'organisation présente du territoire impose des contraintes majeures, tant matérielles que symboliques. De fait, on ne peut guère raser une église ou un centre-ville historique sous prétexte que leur agencement contrevient à la mise en application rationnelle des modes de circulation actuels — pas plus qu'on ne saurait envisager sérieusement de transformer en zone à bâtir le champ de bataille de Valmy (Marne, France) ou la fameuse prairie du Grütli (Seelisberg, Uri) que la tradition légendaire allègue comme siège du « serment des trois Suisses » et qui constitue un lieu de mémoire essentiel pour la célébration patriotique de la Confédération helvétique... De toute évidence, l'espace ne se résume en effet pas à ses propriétés physiques : il est aussi porteur de représentations symboliques et de valeurs subjectives, que l'aménagement doit respecter, ou plutôt même savoir cultiver intelligemment. Nous y reviendrons.

Une préoccupation millénaire, dévoilée par l'archéologie

En tant que tel, l'aménagement du territoire est une discipline relativement récente, qui s'est affirmée dans le contexte de l'essor économique fulgurant des Trente Glorieuses — même si les spécialistes se réfèrent volontiers à des

prémices scientifiques plus précoces, qui remontent aux années 1930⁶⁶. Pourtant, sur un plan plus large et du point de vue théorique, on doit admettre que si les premières doctrines datent effectivement du XX^e siècle, les préoccupations d'aménagement du territoire sont assurément bien plus anciennes. À cet égard, nous avons déjà souligné l'impact du mouvement physiocratique, au siècle des Lumières⁶⁷. Et dans la France de Louis XIV déjà, on peut relever l'implantation délibérée, par son ministre Colbert, de manufactures royales au cœur de campagnes déshéritées, qui répondait à un souci explicite d'assurer une meilleure répartition géographique de la richesse économique. Bien plus anciennement et sous un angle plus idéologique, on sait que la composition du célèbre poème des *Géorgiques* par Virgile (29 av. n. è.) s'inscrivait dans une véritable campagne de propagande animée par les partisans d'Octave, consistant à valoriser le monde rural afin de lutter contre les effets moraux, économiques et sociaux jugés désastreux de la concentration urbaine à Rome, à la veille de la création de l'Empire romain.

En définitive, l'aspiration à une organisation spatiale raisonnée de l'exploitation des ressources naturelles remonte peut-être aux origines même de l'humanité, ou du moins aux fondements néolithiques de la domination exercée par l'homme sur la nature. Avant un passé historique récent, ces efforts n'ont toutefois pas laissé de traces aisément perceptibles, et la mise en œuvre durable de ces aspirations était bien sûr tributaire de la puissance des États concernés, ce qui explique qu'en Europe, on peine à en distinguer les effets avant l'époque romaine⁶⁸.

Ce bref détour sur l'histoire de l'aménagement du territoire nous paraît utile, dans la mesure où nous portons notre attention sur la place qui y est réservée à l'archéologie. En effet, la très grande ancienneté de la conscience des enjeux de la planification territoriale participe assurément à la formation de l'« état de l'existant », sur le plan des représentations idéelles. À titre d'exemple, la préservation d'un menhir dans un pré ou un verger d'aujourd'hui (Fig. 20) ne résulte pas seulement de la protection réglementaire ou juridique qui lui est assurée depuis la fin du XIX^e siècle. Si ce menhir nous est parvenu intact, c'est d'abord grâce au respect qui lui a été témoigné au fil des millénaires, sans discontinuité,

66 Nous ne prétendons évidemment pas faire ici l'histoire de l'aménagement du territoire : pour une synthèse analytique centrée sur la Suisse, cf. SCHRETZENMAYR & al. 2017 ; également : LENDI 2018.

67 Voir ci-dessus, pp. 13-14. La perception de la continuité de ces préoccupations est assurément troublée par les effets de l'essor de la doctrine libérale durant la Révolution industrielle, qui a répandu la croyance dans le pouvoir régulateur tout-puissant de la « main invisible » et par conséquent une tendance temporaire au désengagement des pouvoirs publics sur les questions d'aménagement du territoire.

68 À cet égard, on relèvera toutefois de nombreux indices de politiques de gestion sylvicole conduites sur le long terme (plusieurs générations) dès la fin du Néolithique, à l'échelle de territoires manifestement partagés par plusieurs communautés villageoises distinctes, sur les rives des lacs de Neuchâtel, Bienne, Zurich et Constance : cf. WOLF & HURNI 2002 ; BILLAMBOZ & KÖNINGER 2008 ; BLEICHER & al. 2017 ; BOLLIGER 2021 ; BLUM, BOLLIGER & TURCK 2022.



Fig. 20 Le menhir de Vauroux, dans les prés surplombant le village de Bevaix (Neuchâtel).
Photo Yves André, Laténium, Hauterive.

par toutes les populations qui se sont succédé dans l'occupation du terroir où il avait été érigé, et qui ne partageaient pourtant plus les croyances, les cultes et les rites qui avaient présidé à sa construction, au Néolithique. Bien sûr, les motifs de ce respect nous échappent assez largement, mais il trahit la dimension symbolique des rapports que les communautés locales ont su tisser avec ce monument, par-delà les changements culturels, les bouleversements religieux et les mutations de l'économie agricole. En somme, bien avant l'affirmation de la discipline archéologique (qui vise à *comprendre* les vestiges matériels du passé dans leur contexte d'origine), les sociétés humaines ont souvent déjà pris en considération les vestiges d'un passé antérieur, et leur ont conféré des significations qui leur permettaient de les incorporer utilement dans leur propre présent⁶⁹. Dans ce registre, la recherche archéologique est du reste constamment confrontée à des sites témoignant de continuités frappantes dans l'occupation et l'organisation de l'espace (Fig. 21), qui transcendent les ruptures historiques et culturelles, et qui font même parfois fi des modifications écologiques⁷⁰. Celles-ci touchent l'habitat, mais aussi et surtout les domaines funéraire et cultuel : on ne compte plus les exemples d'églises implantées sur des lieux de culte paléochrétiens, sous les fondations desquelles on exhume les vestiges de temples romains qui ont eux-mêmes recouvert les traces de sanctuaires celtiques, voire plus anciens encore. De même, dans la protohistoire, on observe d'innombrables témoignages de superpositions de nécropoles, où les monuments funéraires sont

69 Cf. SCHNAPP 2021. En somme, c'est l'émergence à la Renaissance de la perspective archéologique qui procède à une distinction nouvelle et radicale entre passé et présent dans l'univers des manifestations matérielles : cf. KAESER sous presse.

70 Cf. p. ex. le site mégalithique de Colombier/Plantées de Rive (Neuchâtel), où même les phases séculaires de transgression lacustre n'ont pas découragé le réinvestissement récurrent du site pour l'entretien de la mémoire collective : DEAK, MAGNY & WÜTHRICH 2018.



Fig. 21 Le prestige de l'Antiquité au cœur de quartiers d'habitations populaires. Travaux de restauration sur les ruines du Palais césarien de Galère (vers 300 de notre ère) à Thessalonique (Grèce). Photo et copyright Pierre Buch.

même constitués du recyclage et du réagencement d'éléments architecturaux de tombeaux plus anciens⁷¹.

Ces continuités sont traditionnellement interprétées comme une manifestation idéologique matérielle du changement (social, religieux, politique, etc.). Ce nonobstant, elles trahissent une conscience très claire de réalités que nous désignons aujourd'hui comme « patrimoniales ». En somme, elles montrent que depuis des millénaires, nos ancêtres ont tenu compte de l'« état de l'existant » dans l'organisation de leurs territoires, et ceci tant sur le plan des contraintes physiques que sur celui des contraintes symboliques héritées du passé. En termes un peu directs, on pourrait ainsi dire que bien avant l'invention de l'aménagement du territoire et de la science archéologique, la composante patrimoniale était déjà prise en considération dans les pratiques d'organisation de l'espace.

Il s'agit là bien sûr d'une dimension largement négligée de la sauvegarde du patrimoine, qui nous rappelle que la responsabilité de l'archéologie ne concerne pas uniquement la préservation de ses objets d'étude: elle s'inscrit dans un *continuum* qui relie notre présent et le futur que nous dessinons avec les passés les plus lointains où se manifestait déjà la conscience du changement et du temps qui s'écoule.

71 Cf. MILCENT 2017.

L'archéologie, un outil d'aménagement du territoire

Les observations qui précèdent montrent que l'archéologie ne constitue en somme que l'expression actuelle d'une curiosité millénaire pour le passé, qui s'est elle-même avérée constitutive de la possibilité de la préservation physique des traces et des vestiges de ce passé dans notre présent. Lorsqu'on envisage leur perpétuation dans l'avenir en construction, la question de l'intégration de l'archéologie dans l'aménagement du territoire ne devrait donc pas se poser, puisqu'avant l'invention de ces deux disciplines, les préoccupations auxquelles elles répondent ont toujours été étroitement associées.

Dans les faits et comme on l'aura perçu peu à peu au fil des pages ci-dessus, la recherche archéologique peut et doit s'affirmer comme un véritable outil dans la conduite de l'aménagement du territoire — et ceci, à double titre, tant sur le plan pratique⁷² que sur un plan plus conceptuel.

Tirer des enseignements du passé

Très concrètement, la planification urbaine et l'aménagement du territoire sont parfaitement sensibilisés à la dimension patrimoniale, sous l'angle de la prise en compte de ce que nous avons désigné comme l'« état de l'existant ». Pourtant, cette prise en compte du patrimoine (tant culturel que naturel), qu'on peut désormais considérer comme routinière, est envisagée sous l'angle de la sélection d'objets, de monuments, de bâtiments, de zones et de secteurs jugés dignes de protection, qui sont soigneusement inventoriés, selon des procédures de catégorisation sans cesse actualisées.

Or le développement de nos connaissances paléoenvironnementales, en particulier pour ce qui touche à l'appréciation des dynamiques entre les sociétés humaines passées et leur environnement, devrait inciter à dépasser cette approche essentiellement « conservatrice », au profit d'une approche de nature prospective, en envisageant aussi, systématiquement et de manière donc plus ambitieuse, les leçons qui peuvent être tirées des modalités de l'organisation et de l'exploitation des territoires dans les temps anciens⁷³.

Le dérèglement climatique actuel et la croissance apparemment exponentielle de phénomènes météorologiques de forte ou très forte intensité représentent certes un défi nouveau, à l'échelle historique ou du moins à celle, séculaire, de

72 Cf. VANETTI 2019 ; 2021. De même, pour une position particulièrement revendicatrice, cf. BLEIN 2019.

73 Cf. à cet égard les perspectives heuristiques développées par CAPRENTIER & LEVEAU 2013. Les enjeux généraux du développement durable dans l'aménagement du territoire font actuellement l'objet de réflexions intensives ; pour une approche générale, envisagée depuis la Suisse, cf. DA CUNHA & RUEGG 2003.

la mémoire vivante. Mais si la fréquence des catastrophes induites (tempêtes, tornades, inondations, incendies de forêt, glissements de terrain, éboulements, effondrements, etc.) est inédite (Fig. 22), celles-ci ne sont assurément pas nouvelles dans leur nature, ni peut-être même dans leur ampleur, lorsqu'on les envisage à l'échelle millénaire de l'expérience humaine.



Fig. 22 Dévastations induites par les crues de l'été 2021 en Allemagne et en Belgique : le forçage d'une rivière dans une canalisation souterraine sous-dimensionnée provoque un énorme glissement de terrain, dans la commune de Erftstadt-Blessem (Rhénanie-Palatinat).
Photo Les Échos / Reuters (DR).

De fait, au-delà et indépendamment de la triste réalité des effets météorologiques de ce dérèglement climatique, bon nombre de ces catastrophes récentes révèlent également la vanité des illusions prométhéennes de l'ingénierie moderne. Depuis la Révolution industrielle (voire depuis les grands projets physiocratiques du siècle des Lumières), et tout particulièrement depuis la seconde moitié du XX^e siècle, l'aménagement du territoire a été gouverné par une croyance excessive dans notre capacité à toujours pouvoir venir à bout des obstacles naturels. En élargissant constamment les surfaces dévolues à l'habitat, aux activités industrielles et commerciales ainsi qu'aux infrastructures de transport et de communication, en asséchant des zones marécageuses, en canalisant les rivières et en dressant des barrages pour réguler le niveau des plans d'eau, en bétonnant les voies de circulation, en exploitant de manière intensive les terres agricoles, les forêts et les pâturages en vue d'une « optimisation » rationaliste de l'exploitation de l'espace, l'humanité a modifié à son avantage certains équilibres naturels. Or ces équilibres ont été mesurés selon des variables évaluées sur le court terme, à l'échelle d'une ou deux générations humaines, voire plutôt à celle de l'amortissement planifié des investissements financiers.

Aujourd'hui, la rapidité du changement climatique invite à une bien plus grande prudence. Indépendamment des causes premières et des facteurs majeurs de la dégradation de la planète (surpopulation, modèle économique, etc.) et de leurs conséquences probablement radicales sur nos modes de vie à venir, on comprend que pour se préparer à l'impact des phénomènes météorologiques auxquels nous serons confrontés dans un futur proche, il convient d'étendre au long, voire au très long terme l'évaluation du spectre d'amplitude de ces phénomènes. En somme, il s'agit de prendre en compte le temps parfois très long des rythmes naturels⁷⁴, et d'envisager la récurrence potentiellement imminente et rapide de phénomènes qui se sont manifestés dans un passé lointain, à l'échelle des siècles voire à celle, immémoriale, des millénaires.

Or dans une telle entreprise, les enseignements de l'archéologie, des sciences historiques et des études paléoenvironnementales peuvent s'avérer indispensables⁷⁵. Car il ne s'agit pas uniquement d'étudier les climats anciens : on doit pouvoir estimer aussi leurs effets concrets sur la topographie, et examiner surtout les modalités de l'adaptation des populations humaines à la variabilité climatique, à travers le temps, sur les mêmes terroirs. De fait, l'expertise de la géoarchéologie s'avère précieuse pour la compréhension des mécanismes qui sont à l'origine de certains bouleversements environnementaux⁷⁶. Et par-delà même le changement des conditions climatiques, la prospective gagnerait beaucoup à tenir compte des leçons du passé dans l'aménagement territorial. Les connaissances acquises sur l'organisation passée du territoire livrent en effet des indices utiles sur les points de fragilité de nos écosystèmes, que nos prédécesseurs avaient appris à respecter. En somme, la recherche archéologique peut nous renseigner, très concrètement, sur la viabilité de géographie physique garantie par l'expérience historique⁷⁷. Sur un plan très pratique, on observe que certaines catastrophes récentes ont été provoquées par la surcharge d'aménagements mal documentés sur le plan de l'ingénierie car remontant parfois au

74 Nous entendons ici des manifestations comme le rééquilibrage sédimentologique d'un profil de rive après une modification du niveau des eaux ou la stabilisation d'un sol au terme des phénomènes érosifs provoqués par un aménagement de pente — des manifestations mal mesurées en raison d'un manque de recul, puisqu'elles dépassent souvent la durée qui nous séparent des premières observations scientifiques. On notera toutefois que sous nos latitudes, le développement naturel d'une forêt est estimé à environ 150 ans, au terme desquels celle-ci arrive en quelque sorte à maturité (cf. MORIZOT 2020).

75 À condition bien sûr d'un renforcement de l'examen de ces problématiques dans les politiques de la recherche archéologique. Jusqu'ici, on a en effet plutôt observé une dynamique inverse, lorsque des catastrophes récentes ont servi de déclencheurs à l'interprétation archéologique correcte de certains événements climatiques passés — à l'instar du tsunami de 2004 dans l'océan Indien qui a stimulé la recherche sur les tsunamis historiques et préhistoriques, jusque dans les lacs suisses (DE BATIST & al. 2017), ou les inondations de Brigue en 1993 qui ont aidé à mieux apprécier les crues torrentielles anciennes dans l'examen géomorphologique des cônes alluviaux alpins (cf. EPINAY-NICOUD & BENKERT 2011).

76 Cf. BRUN & al. 2018.

77 Cf. BLEIN 2019.

XIX^e siècle. En ce sens, il semble donc qu'à l'avenir, tout projet d'aménagement devrait être précédé d'un diagnostic archéologique et de recherches dans les archives cartographiques, pour identifier par exemple, dans le sous-sol, le tracé d'anciens cours d'eau comblés, ou pour apprécier précisément l'état originel du relief, sous les terrassements qui ont pu se multiplier au cours des deux derniers siècles. En tout état de cause, les services archéologiques peuvent disposer d'une expertise et de données précieuses pour l'évaluation des caractéristiques et des propriétés du sous-sol, en particulier dans les contextes urbains, où de nombreuses opérations ont été conduites au fil des décennies⁷⁸.

Faire fructifier la valeur ajoutée du patrimoine

Nous avons déjà évoqué ci-dessus la prise en compte largement établie et unanimement acceptée des contraintes patrimoniales dans l'aménagement territorial, sous l'angle de « l'état de l'existant ». Revenons donc plus haut (p. 47), aux dimensions proprement *culturelles* des espaces considérés, où nous faisons remarquer qu'il serait évidemment inimaginable d'implanter des lotissements de villas en des lieux tels que la prairie du Grütli ou le champ de bataille de Valmy, qui s'avèrent pourtant physiquement et matériellement vierges de monuments ou de vestiges patrimoniaux⁷⁹. Ces exemples rappellent éloquemment la place notable de la mémoire historique dans le fait patrimonial, ainsi que l'importance du rôle qu'y jouent les représentations symboliques. En somme, l'aménagement du territoire se conduit donc aussi sous la contrainte de valeurs culturelles subjectives, qui sont fortement imprégnées de traditions et d'expériences historiques.

Ces représentations sont constitutives du concept même de « paysage ». Comme on le sait⁸⁰, c'est le désenchantement provoqué dès le siècle des Lumières par la rationalisation de l'environnement qui a contribué à l'invention de ce concept d'inspiration rousseauiste. Dans la mesure où le paysage est l'expression d'un *regard* porté sur l'environnement (un regard lui-même bien cadré et généralement inscrit de surcroît dans une tradition culturelle), on doit par conséquent admettre qu'il ne peut être réellement « naturel » : au sens strict du terme, il est

78 Cf. p. ex. BONNET, PANNEAU & GIROUX 2018.

79 On peut ici relever les difficultés évidentes que soulève, pour l'archéologie suisse, le concept récent de « culture du bâti » (*Baukultur*) mobilisé par l'Office fédéral de la culture comme ligne directrice de la sauvegarde du patrimoine. S'il incorpore des notions innovantes quant aux paysages culturels, il trahit en effet hélas aussi une appréciation très architecturale et donc étonnamment restrictive du patrimoine (pré)historique. À ce propos, cf. EL-WAKIL 2021.

80 Cf. REICHLER 2002 ; 2018.

toujours le fruit d'une construction culturelle. Les paysages les plus inhospitaliers peuvent ainsi avoir été célébrés pour la puissance de leur caractère sauvage ou inaccessible, mais celui-ci demeure nécessairement perçu sous l'angle du défi qu'il représente pour l'observateur et ses semblables. En l'espèce, nous nous référerons toutefois au cas exemplaire et paradigmatique des vignobles de Lavaux inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO (Fig. 23) : ce paysage n'est évidemment pas valorisé simplement en vertu de sa beauté « naturelle », mais parce que ces coteaux en terrasses manifestent le labeur séculaire de générations de vigneronnes qui ont lutté contre l'érosion sur ces pentes abruptes⁸¹.



Fig. 23 Les vignobles de Lavaux, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO : un paysage façonné par l'effort humain.

Photo Ronny Perraudin, Word Heritage Experience Switzerland.

C'est dans ce registre que l'archéologie peut s'avérer précieuse. Jour après jour, les archéologues exhument en effet les vestiges et les traces d'occupations humaines oubliées, enrichissant ainsi constamment, non seulement notre connaissance du passé, mais également la compréhension et l'appréciation des dynamiques territoriales sur la longue durée. De fait, le travail des archéologues ne porte pas uniquement, tant s'en faut, sur des sites dont la mémoire a été colportée au fil du temps, ou dont les manifestations topographiques perceptibles

81 Cf. KAESER 2013b. Sur la notion de paysage archéologique et les problèmes concrets de sa traduction administrative, cf. DUNNING THIERSTEIN & DUNNING 2017.

(ruines de monuments, empreintes érodées de fossés ou de levées de terre, etc.) avaient déjà depuis longtemps suscité la curiosité car reconnues comme théâtres d'événements légendaires ou mythologiques, ou comme témoins anthropiques d'un passé lointain. Au contraire : depuis plusieurs décennies, l'affirmation de l'archéologie préventive a conduit la discipline à délaisser peu à peu la recherche sur les sites perceptibles, connus voire déjà documentés, au profit de l'identification de traces entièrement inédites dans des secteurs d'aménagements nouveaux, où rien ne laissait auparavant supposer la présence de vestiges enfouis d'occupations passées.

Cette capacité à la révélation potentielle d'un héritage ignoré, enfoui sous la surface du sol, revêt une dimension symbolique majeure, qu'avait déjà parfaitement identifiée Honoré de Balzac voici près de deux siècles. Dans *La peau de chagrin* (1831), le romancier soulignait en effet le fantastique impact idéal des découvertes paléontologiques effectuées dans les carrières parisiennes de Montmartre, qui faisaient du savant Georges Cuvier « le plus grand poète de notre siècle » : alors que Lord Byron avait certes « reproduit par des mots quelques agitations morales [...], l'immortel naturaliste [avait] réveillé le néant [et] reconstruit des mondes avec des os blanchis »... Dans un registre plus prosaïque, nous avons pu constater personnellement le véritable enchantement lyrique de nombreux visiteurs lors de « Journées portes ouvertes » organisées sur le chantier préventif rendu nécessaire par l'extension du bâtiment de la préfecture de Paris (Fig. 24), à deux pas de la Conciergerie et de la Sainte-Chapelle. Face à une vaste saignée rectangulaire ouverte sous le tissu urbain, devant les ruines étroitement imbriquées de multiples occupations superposées depuis plus de 2000 ans, les badauds comprenaient, éberlués, que partout sous l'asphalte et les pavés qu'ils arpentent dans la banalité du quotidien, se développe manifestement un véritable univers de villes successives... Bien sûr, à mille lieues de tels sites chargés de repères historiques, dans les zones industrielles, dans les campagnes reculées ou dans les banlieues déshéritées de bourgades provinciales, la découverte inattendue de sites archéologiques constitue ainsi un atout formidable pour la médiation de la recherche. Dans ces contrées qui paraissent coupées du temps, la mise au jour de vestiges anciens apporte en effet une profondeur historique que les habitants saluent avec fierté. Ce potentiel peut d'ailleurs s'avérer très favorable aussi pour l'image des promoteurs, qui se targuent volontiers de leur contribution aux recherches archéologiques.



Fig. 24 Un palimpseste d'aménagements enchevêtrés depuis 2000 ans: fouilles préventives engagées à la Préfecture de Paris, sur l'île de la Cité.
Photo Denis Gliksman, Institut national de recherches archéologiques préventives, Paris.

À cet égard, l'archéologie préventive présente même parfois encore un autre avantage pour les aménageurs. Dans le cas de projets confrontés à des oppositions ou à des réticences, la découverte d'occupations antérieures semble en effet souvent alléger les tensions. De fait, la mobilisation des opposants repose généralement sur le sentiment d'une atteinte à l'« existant », que la mémoire collective envisage à l'aune restreinte d'une ou deux générations. En révélant des passés antérieurs et donc les changements répétés qu'a connus l'affectation du terrain en question au fil des millénaires, l'archéologie permet en somme de relativiser le bouleversement soudain que semblait entraîner le nouveau projet d'aménagement lorsqu'on le percevait comme une rupture par rapport à un passé vide et immobile⁸².

Or, si l'on envisage l'impact symbolique du patrimoine et ses inestimables bénéfices culturels, sociaux et identitaires, on s'étonnera que la recherche archéologique ne soit pas intégrée de manière plus proactive dans les entreprises d'aménagement du territoire. Chaque opération archéologique révèle en effet des aménagements passés qui illustrent la richesse de l'éventail des possibles quant aux relations que nous entretenons avec le territoire, et qui peuvent servir d'inspiration pour les aménagements futurs. En somme, l'archéologie nous offre l'expérience cumulée de millénaires de formes d'occupations variées du territoire, qui constituent un réservoir de références à partir desquelles nous pouvons bâtir l'avenir en nous appuyant sur ce que nous souhaitons retenir du passé⁸³.

Ainsi, la reconnaissance du tracé effacé d'une voie romaine et la mise en évidence d'une grille cadastrale antique sous-jacente peuvent suggérer la réorientation du parcellaire et le positionnement d'un nouvel axe de circulation. L'exhumation du lit d'une rivière fossile comblée depuis des siècles peut motiver la régénération d'un cours d'eau. De même, la découverte des vestiges d'un établissement artisanal protohistorique sous des terres dévolues à l'agriculture depuis le Moyen Âge ou l'identification des traces d'un campement de chasseurs-cueilleurs préhistorique sous une bretelle autoroutière peuvent servir un argumentaire utile pour l'implantation d'une zone industrielle ou d'un espace de loisirs. Ces trouvailles archéologiques permettront d'apporter à ces projets de développement la caution précieuse d'une certaine authenticité symbolique, qui assurera des bases solides pour leur acceptabilité sociale et leur crédibilité politique. Cet enrichissement symbolique ne doit toutefois pas être restreint aux cas particulièrement favorables, probablement rares, où la nature des trouvailles archéologiques se prête à la mise en évidence de rapports signifiants entre le projet de développement et les affectations passées. Car quel qu'il soit et dans tous les cas,

82 JAVET 2022.

83 Pour un cas exemplaire et éloquent, cf. HINCKER & GERMAIN-VALLÉE 2018.

le projet en question peut tirer bénéfice de l'enrichissement culturel consécutif à la valorisation archéologique. En termes clairs, la fouille préventive d'une ferme gauloise ou d'un village néolithique à l'emplacement prévu de la construction d'un immeuble locatif ou d'un centre commercial, voire du nouvel entrepôt d'une entreprise de cartonnages en périphérie d'une bourgade provinciale, est susceptible d'enrichir symboliquement ces aménagements modernes. Ces découvertes permettent en effet de dépasser leur dimension banale et prosaïque; en somme, elles extraient cet immeuble, ces magasins ou ce dépôt de leur superficialité fonctionnelle présente pour les ancrer dans l'épaisseur d'une histoire collective (Fig. 25).



Fig. 25 Face aux barres de locatifs anonymes, l'aventure des temps préhistoriques révélée par l'archéologie préventive : un campement de chasseurs-cueilleurs du Paléolithique supérieur identifié lors du développement du projet de centre commercial « IKEA Parc des Collines », à Morschwiller-le-Bas, en périphérie de Mulhouse (Haut-Rhin).

Photo et copyright Archéologie Alsace.

Conclusion : avec l'archéologie, pour donner du sens à l'espace

Cet essai s'inscrit dans un débat d'actualité qui prend un relief particulier à la lumière de la crise climatique, dans le cadre des réflexions conduites de toutes parts en vue de ce qu'on désigne désormais comme la « Grande Transition ». Tout au long des pages qui précèdent, nous nous sommes efforcé de démontrer la légitimité scientifique d'une meilleure intégration de la recherche archéologique dans les doctrines et les pratiques de l'aménagement du territoire — un objectif aujourd'hui partagé par de nombreux archéologues. Au prix d'un long détour historique, nous espérons avoir pu montrer premièrement que cet objectif constitue l'aboutissement logique du développement disciplinaire de l'archéologie, et deuxièmement que cet aboutissement a en somme déjà été amorcé par les mutations épistémologiques et organisationnelles induites par le tournant de l'archéologie préventive, à la suite de la Convention de Malte.

Le sous-titre de notre essai place cette mutation disciplinaire sous l'angle du développement durable. Ce concept assez vague, employé souvent de manière abusive ou dévoyée, embrasse ici les dimensions simultanément économiques, environnementales et sociales de l'aménagement du territoire. Or au fil de notre propos, nous nous sommes principalement attaché à traiter des enjeux écologiques liés au développement économique. Dans cette conclusion, il est donc temps d'aborder enfin explicitement la dimension plus proprement sociale d'une meilleure intégration de l'archéologie dans le développement territorial. Pour ce qui touche à l'aménagement, cet enjeu social est vital, puisqu'il est constitutif des missions du développement territorial : sous l'angle de la géographie humaine, le façonnage du cadre d'existence des populations vise en effet à optimiser leur qualité de vie, dans toutes ses dimensions. Or, au vu de ce qui précède, on comprend le rôle que peuvent jouer les contributions de la connaissance et de l'imaginaire archéologiques dans cette perspective. De fait, une implication étroite de l'archéologie dans les procédures, les pratiques et surtout dans la conceptualisation de l'aménagement permet de souligner à quel point, derrière ses propriétés physiques objectives, l'espace est aussi vecteur de subjectivités multiples. L'archéologie favorise ainsi la prise en compte de certaines valeurs idéelles qui revêtent un potentiel essentiel pour l'affirmation de l'identité collective et la cohésion sociale. En somme, elle montre que le territoire est une matière extrêmement plastique, riche d'histoires et d'anecdotes tant visibles qu'enfouies, de mémoires et de souvenirs vivants ou oubliés, dont la présence sous la surface du quotidien permet d'enchanter nos paysages les plus familiers et même les plus banals en apparence.

Au sein de la discipline archéologique, les mutations épistémologiques et les développements méthodologiques induits par l'approche préventive ont conduit à une reconfiguration extrêmement favorable à l'exploration scientifique de ces problématiques, à la charnière entre nature et culture, entre sciences humaines et sciences environnementales. Or il s'avère que par-delà sa dimension heuristique, cette évolution disciplinaire coïncide avec une réévaluation des responsabilités sociales de l'archéologie. Telle qu'on l'envisage aujourd'hui, la mission de l'archéologie se définit en effet par une acception très large du terme de *sauvegarde*, qui implique une perpétuation dans l'avenir et qui exige par conséquent une participation active et durable de l'ensemble des « stakeholders » (les acteurs concernés) dans l'affirmation d'un rapport culturel avec le patrimoine. Très concrètement, la médiation de l'archéologie doit donc contribuer à l'entretien durable, au sein de la société, d'une relation vivante avec le patrimoine⁸⁴. À l'échelle européenne, ces nouvelles ambitions ont été entérinées dès 2005 par la Convention de Faro, qui souligne que « l'importance du patrimoine culturel tient moins aux objets et aux lieux qu'aux significations et aux usages que les gens leur attachent et aux valeurs qu'ils représentent ». Cette attention nouvelle pour les usages sociaux de l'objet de la recherche archéologique inspire dorénavant de nombreuses initiatives de valorisation patrimoniale⁸⁵. Très concrètement, les archéologues commencent à comprendre qu'avant de penser à la transmission des enseignements de leurs études, il convient de s'interroger au préalable sur les perceptions publiques des sites étudiés (Fig. 26)⁸⁶. C'est ainsi qu'à Neuchâtel par exemple, la mise en valeur récente de la célèbre cavité néandertalienne de Cotencher a été engagée dans un cadre associant la recherche archéologique et paléoenvironnementale, les organes étatiques chargés de la protection de la faune et de la flore, des associations locales et des acteurs touristiques. Et surtout, le projet a débuté par une enquête auprès du public sur la perception de la grotte, de ses itinéraires d'accès et de son environnement naturel. Or les leçons tirées de ces échanges n'ont pas seulement influé sur les modalités de la médiation et les dispositifs de valorisation : elles ont inspiré les archéologues dans l'organisation des travaux et dans la définition de nouvelles problématiques de recherche, susceptibles de mieux répondre aux besoins de la société civile⁸⁷.

84 Cf. KAESER 2016.

85 Pour des exemples, cf. LAFARGE 2018 ; DELLEY 2020.

86 Cf. DELLEY 2020.

87 Cf. CHAUVIÈRE & al. 2018 ; CHAUVIÈRE, CUCHE & WÜTHRICH sous presse.



Fig. 26 « Devant les menhirs de Corcelles-près-Concise (Vaud), à la naissance de mon fils Côme » : portrait familial réalisé pour illustrer un faire-part de naissance — un enracinement dans une histoire millénaire. Photo Marc Juillard, Laténium, Hauterive.

Ces approches inclusives favorisent donc le recours à la participation, ou du moins à la « co-construction » dans l'opération archéologique⁸⁸. De nombreuses initiatives (souvent improprement désignées comme de simples « actions de médiation ») ont ainsi montré le potentiel remarquable d'une implication active du voisinage. À titre d'exemple, on peut relever l'engagement remarquable de l'Unité d'archéologie de la ville de Saint-Denis, lauréate en 2016 du Prix européen du patrimoine décerné par l'*European Association of Archaeologists* pour son programme « archéologie, territoire et citoyenneté ». Dans ces banlieues très

88 Cf. BAILLY & al. 2021. Pour ce qui touche plus précisément à l'archéologie, cf. VAN DER LINDE & VAN DEN DRIES 2015; CRIADO-BOADO, BARREIRO & VARELA-POUSA 2015; DUNNING & AESCHLIMANN 2021.

sensibles de l'agglomération parisienne, qui sont réputées sur le plan patrimonial pour la basilique de Saint-Denis (où furent inhumés la plupart des rois de France et qui représente donc un enjeu mémoriel majeur pour la nation française), ce service s'appuie en effet étroitement sur la population locale pour les recherches archéologiques conduites sur le territoire (Fig. 27). Comme on le comprend, de telles entreprises contribuent évidemment ainsi à des formes originales et innovantes d'appropriation identitaire au sein de communautés immigrées qui représentent plus de cent nationalités différentes⁸⁹.

Pour conclure, une intégration aboutie de l'archéologie dans l'aménagement territorial nous semble à la fois indispensable et inéluctable, si l'on considère sa capacité dynamique à l'enrichissement des représentations vécues du territoire. Parce qu'en offrant le support matériel d'identifications collectives émotionnelles variées avec le territoire, l'archéologie contribue en somme à *donner du sens à l'espace*.

89 Cf. AMAND-CHAMOUSSET & RODRIGUES 2014.



Fig. 27 Recherche archéologique et participation sociale : derrière les ateliers de fouilles pédagogiques pour les enfants, on perçoit à l'arrière-plan les fouilles archéologiques conduites avec des bénévoles, dans le cadre des programmes de médiation de l'Unité d'archéologie de la ville de Saint-Denis. Photo et copyright Pierre Buch.

Épilogue : l'interdisciplinarité et la place des humanités dans l'économie sociale

Dans mon avant-propos, je précisais que cet essai poursuivait un double objectif. Or, pour atteindre le premier objectif, disciplinaire, il m'a paru indispensable de sortir précisément du cadre strict de l'archéologie et d'engager une enquête historiographique remontant aux prémices de la constitution de son objet de recherche, pour descendre ensuite le fil du temps, en passant des premières affirmations disciplinaires de l'archéologie à ses applications pratiques contemporaines. Cette enquête entend en effet tirer parti du recul réflexif qu'offrent les approches combinées de l'histoire culturelle ainsi que de l'histoire et de la sociologie des sciences, afin d'envisager l'archéologie dans ses rapports, potentiels ou effectifs, inconscients ou revendiqués, avec son environnement scientifique, intellectuel, politique, technologique, administratif et socioculturel. Sur le plan épistémologique, cette démarche veut donc aussi témoigner de l'importance critique des échanges interdisciplinaires.

L'interdisciplinarité, ou plutôt la transdisciplinarité, constitue évidemment un requis qui s'imposait d'évidence, pour ce qui touche au second objectif, visant cette fois le champ d'application institutionnel, administratif et social des politiques d'aménagement du territoire. En l'occurrence, il convient ici de relever que ce propos s'inscrit dans l'un des thèmes prioritaires définis par les Académies suisses des sciences en vue de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Sous le titre Des espaces vitaux et prospères : un développement spatial durable, les auteur-e-s du livre blanc⁹⁰ publié tout récemment sous l'égide de l'Académie suisse des sciences naturelles définissent diverses questions-clés ouvertes et mettent en évidence des liens avec d'autres champs thématiques, pour souligner notamment la dimension idéelle de l'espace et les valeurs auxquelles il est associé. En termes clairs, on admet donc que pour la mise en œuvre d'un développement durable dans l'aménagement du territoire, il est nécessaire de prendre en compte (et peut-être de façonner) les « visions sociales » du territoire. Bien entendu, je souscris entièrement à cet appel à l'analyse de la dimension subjective du rapport à l'espace. Mais comme on l'aura compris à la lecture de cet essai, j'estime qu'une telle analyse ne saurait faire simplement appel aux enseignements de la sociologie. De fait, j'espère avoir pu montrer que dans la grande variété de leurs expressions et de leurs fondements, les visions et

90 WUELSER & al. 2020, et plus particulièrement le chapitre 3 : « Thriving Spaces : Sustainability and Spatial Development », pp. 24–28.

les valeurs invoquées ci-dessus réclament des approches plus diversifiées⁹¹, qui ressortissent aussi au domaine de l'histoire et des sciences de l'Antiquité (sans parler de la philosophie, de la psychologie sociale, de l'histoire de l'art, de l'anthropologie, etc.), afin de rendre justice à la dimension non seulement sociale, mais également culturelle de ces visions et de ces valeurs. J'y reviendrai. Mais dans l'immédiat, je relèverai encore que le livre blanc des Académies suisses des sciences préconise, dans son dernier chapitre⁹², l'encouragement à la recherche collective et transdisciplinaire, au dialogue entre les sciences et la politique, ainsi qu'à la création de passerelles entre la recherche académique et l'univers des institutions et organisations impliquées dans l'application des politiques du développement.

Or, très concrètement, c'est effectivement ce à quoi m'a conduit l'examen détaillé des apports potentiels et du rôle de l'archéologie dans l'aménagement du territoire. Car comme je le notais déjà en avant-propos, l'archéologie ne s'exerce pas uniquement dans les laboratoires universitaires et dans le cadre intellectuel des sciences historiques : sa pratique mobilise les organes étatiques chargés de la sauvegarde du patrimoine et met en jeu d'innombrables relations entre de multiples organismes et agents économiques, sociaux et culturels.

En définitive, on comprendra donc que le présent essai revendique également, plus largement, une meilleure prise en considération de la place des humanités dans l'économie sociale. Car si j'ai traité ici d'une thématique qui s'inscrit dans mon propre domaine d'expertise (l'archéologie et ses mutations épistémiques récentes), j'ai la conviction que les enseignements et les détours nécessaires pour cette analyse ont aussi valeur d'exemple⁹³. De fait, lorsque l'on s'attache à des réflexions sur des enjeux transversaux aussi larges que la mise en application de l'Agenda 2030, on doit admettre que quels que soient la thématique choisie ou l'angle d'approche adopté, l'analyse bénéficiera toujours d'éclairages féconds lorsqu'on la confrontera aux enseignements des sciences humaines.

Dans les faits, la contribution des sciences humaines est souvent jugée utile, mais hélas rarement indispensable. Or, lorsqu'on réfléchit aux principaux problèmes qu'affrontent aujourd'hui nos sociétés, on réalise à quel point la bienveillance aimable généralement manifestée à l'égard des sciences humaines peut s'avérer dommageable. Ainsi, depuis le printemps 2020, la crise globale générée par la pandémie du Covid-19 a suscité d'inquiétantes résurgences de scientisme, qui se sont exprimées par la mobilisation massive d'instruments statistiques mal maî-

91 À ce propos, les auteur-e-s du livre blanc relèvent d'ailleurs que les valeurs qui sous-tendent ces visions ne sont que partiellement explicites (cf. WUELSER & al. 2020, p. 28).

92 « Enabling Transdisciplinary Sustainability Research » (chap. 8, pp. 48-50), cosigné par Peter Edwards et Gabriela Wuelser.

93 De manière plus large et dans un domaine très différent, cf. JEANNERAT & al. 2020.

trisés et par une focalisation presque obsessionnelle sur les réponses attendues des seules sciences médicales. En conséquence, la fervente promotion politique et médiatique de solutions technoscientifiques réductrices a provoqué, parmi les populations contraintes par les injonctions savantes, d'intenses flambées de réactions antiscientifiques — que j'estime être le prix douloureux d'une conception simpliste, autoritaire et rétrograde du rapport entre science et société. Face au défi encore bien plus grave que représente assurément le dérèglement climatique et dans la perspective incertaine de la « Grande Transition » vers le développement durable, le déploiement effectif d'une interdisciplinarité solidement assumée me paraît ainsi d'autant plus incontournable. Dans cette perspective, on mesure en effet l'apport irremplaçable des perspectives critiques, intrinsèquement qualitatives, des sciences humaines — non pas seulement pour l'examen de l'acceptabilité sociale de mesures qui seraient dictées par les sciences naturelles, mais de manière bien plus radicale, pour l'analyse et la compréhension de problèmes qui doivent en effet s'appréhender dans la relation dynamique qu'entretiennent l'humanité et son environnement physique. Dans les faits, du reste, une caractéristique essentielle de l'Anthropocène réside en cela que l'« environnement physique » de l'humanité (ce que nous appelons couramment la « Nature ») n'existe qu'à travers la médiation de ses représentations culturelles. Voilà donc pourquoi la mise en œuvre du développement durable requiert de toute évidence le concours plein et entier des sciences humaines, et à travers elles, une prise en considération attentive des ressources idéelles inépuisables des arts et de la culture.

Bibliographie

- ADAMS William Y., 1992. « The Nubian Archaeological Campaigns of 1959–1969. Myths and Realities, Successes and Failures », in Ch. Bonnet (éd.), *Études Nubiennes. Conférence de Genève. Actes du VII^e Congrès international d'études nubiennes, vol. 1 (Communications principales)*. Genève, Bonnet: 3–27.
- AMAND-CHAMOUSSET Christelle & RODRIGUES Nicole, 2014. « Saint-Denis, une lecture archéologique entre visible et invisible », *Les Nouvelles de l'archéologie* 136: 52–56. <https://doi.org/10.4000/nda.2539>
- AMBROSIANI Björn, 2012. « Swedish Contract Archaeology in the 1950s and 1960s », in O. W. Jensen (ed.), *Histories of Archaeological Practices. Reflections on Methods, Strategies and Social Organisations in Past Fieldwork*. Stockholm, The National Historical Museum: 305–326.
- ARNOLD Bettina, 2006. « Dealing with the Devil. The Faustian Bargain of Archaeology Under Dictatorship », in M. L. Galaty & Ch. Watkinson (eds.), *Archaeology under Dictatorship*. New York, Springer: 191–212.
- BAILLY Vincent & al., 2021. *La participation au patrimoine culturel – Un guide*. Liebefeld, NIKE – Centre national d'information sur le patrimoine culturel. https://www.nike-kulturerbe.ch/fileadmin/user_upload/PDF/Publikationen/LA_PARTICIPATION_AU_PATRIMOINE_CULTUREL_un_guide_c_2021NIKE.pdf
- BENZ Marion, 2003. « Augusta Raurica: Un voyage à travers le temps », *AS Archéologie suisse* 26/2.
- BILLAMBOZ André & KÖNINGER Joachim, 2008. « Dendroarchäologische Untersuchungen zur Besiedlungs- und Landschaftsentwicklung im Neolithikum des westlichen Bodenseegebietes », in W. Dörfler & J. Müller (Hrsg.), *Umwelt – Wirtschaft – Siedlungen im dritten vorchristlichen Jahrtausend Mitteleuropas und Südsandinavien. Internationale Tagung Kiel 4.-6. November 2005*. Neumünster, Wachholtz Verlag (Offa-Bücher; 84): 317–334.
- BLEICHER Nils & al., 2017. « Umwelt- Landschaft- und Besiedlungsgeschichte », in Chr. Harb & N. Bleicher (Hrsg.), *Zürich-Parkhaus Opéra: Eine neolithische Feuchtbodenfundstelle: Naturwissenschaftliche Analysen und Synthese*. Zürich / Egg (Monographien der Kantonsarchäologie Zürich; 50): 226–231.
- BLEIN Charlotte, 2019. « L'archéologie préventive, une source de solutions pour demain? Réflexions sur les enjeux scientifiques et sociétaux de l'archéologie préventive face aux effets délétères du néolibéralisme », *Revue canadienne de bioéthique* 2(3): 120–127. <https://doi.org/10.7202/1066469ar>
- BLUM Jonas, BOLLIGER Matthias & TURCK Rouven, 2022. « Die Siedlungskammer Vinelz. Eine dendrotypologische Untersuchung zur Waldnutzung im 28. Jh. v. Chr. », *Archäologie Bern – Jahrbuch des archäologischen Dienstes des Kantons Bern 2022*.
- BOFINGER Jorg & KRAUSSE Dirk (eds), 2012. *Large-scale excavations in Europe: Fieldwork strategies and scientific outcome, Proceedings of the International Conference of the European Archaeological Council, Esslingen am Neckar, Germany, 7th – 8th October 2008*. Budapest, Archaeolingua.
- BOLLIGER Matthias, 2021. « Dendrochronologie. Geschichte und Anwendungsbereiche », *Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern*, 75: 40–59. <https://scnat.ch/de/uuid/i/bd98466e-cce6-52d5-9c42-67c180f1e294-Dendrochronologie>
- BONNET Stéphane, PANNEAU Marc & GIROUX Hugues, 2018. « La modélisation au service de l'évaluation et de la caractérisation du sol urbain d'Aix-en-Provence », *Les Nouvelles de l'archéologie* 153: 45–51. <https://doi.org/10.4000/nda.4865>
- BORTOLOTTO Chiara & SAGNES Sylvie, 2016. « Daniel Fabre et le patrimoine: Histoire d'un retournement », *L'Homme* 218: 45–55. <https://doi.org/10.4000/lhomme.28923>
- BOWLER Peter J., 1989. *The Invention of Progress. The Victorians and the Past*. Oxford, Basil Blackwell.

- BRUN Olivier, NATON Henri-Georges, SCHAAL Caroline, JAMET Guillaume, BROU Laurent & LE BRUN-RICALESNI Foni, 2018. « Archéo-écologie des plaines alluviales de la Meuse en France et de la Moselle au Luxembourg », *Les Nouvelles de l'archéologie* 153 : 39–44. <https://doi.org/10.4000/nda.4809>
- CALLON Michel (dir.), 1988. *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*. Paris, La Découverte.
- CALLMER Johann & al. (Hrsg.), 2006. *Die Anfänge der ur- und frühgeschichtlichen Archäologie als archäologisches Fach (1890–1930) im europäischen Vergleich*. Rahden, M. Leidorf (Berliner Archäologische Forschungen ; 2).
- CARPENTIER Vincent & LEVEAU Philippe, 2013. *Archéologie du territoire en France : 8000 ans d'aménagements*. Paris, La Découverte / Inrap.
- CHAPELOT Jean, QUERRIEN Armelle & SCHNAPP Alain, 1979a. *Rapport sur la politique de la recherche archéologique en France*. Paris, Maison des sciences de l'homme (document DGRST dactylographié).
- CHAPELOT Jean, QUERRIEN Armelle & SCHNAPP Alain, 1979b. « L'archéologie en France. Les facteurs d'une crise », *Le progrès scientifique* 202 (septembre-octobre 1979) : 57–110.
- CHAUUVIÈRE François-Xavier & al. 2018. « Le petit racloir moustérien : un retour à la grotte paléolithique de Cotencher (Rochefort, NE) », *NIKE Bulletin* 2018/1 : 32–35. https://www.nike-kulturerbe.ch/fileadmin/user_upload/Bulletin/2018/1_2018/Grotte_1_18.pdf
- CHAUUVIÈRE François-Xavier, CUCHE Frédéric & WÜTHRICH Sonia (dir.), sous presse. *La grotte de Cotencher, un patrimoine archéologique et naturel d'exception. Actes du colloque du Projet Cotencher, Champ-du-Moulin (Boudry), 29 juin 2019*. Neuchâtel, Office du patrimoine et de l'archéologie / Éditions Alphil-Presses universitaires suisses (Archéologie neuchâteloise ; 55).
- CHIPPINDALE Christopher, 1989. « "Social Archaeology" in the Nineteenth Century: Is it right to look for Modern Ideas in Old Places? », in A. L. Christenson (dir.), *Tracing Archaeology's Past. The Historiography of Archaeology*. Carbondale, Southern Illinois University : 21–33.
- COLTOFEAN-ARIZANCU Laura & DIAZ-ANDREU Margarita (eds.), 2021. *Interdisciplinarity and archaeology : Scientific interactions in nineteenth- and twentieth-century archaeology*. Oxford, Oxbow Books.
- CRIADO-BOADO Felipe, BARREIRO David & VARELA-POUSA Rocio, 2015. « Sustainable archaeology in post-crisis scenarios », in M. van den Dries & al. (ed.), *Fernweh : Crossing Borders and Connecting People in Archaeological Heritage Management. Essays in honour of prof. Willem J. H. Willems*. Leiden, Sidestone Press : 56–60. https://digital.csic.es/bitstream/10261/127418/3/sustainable_archaeology_postcrisis_scenarios_Criado-Boado.pdf
- CRIADO-BOADO Felipe, 2016. « Letter from the EAA president », *The European Archaeologist* 47 (Winter 2015/16) : 3–7. https://digital.csic.es/bitstream/10261/128340/1/TEA47_2015_Letter_new_President_Criado.pdf
- CRONON William, 2016. *Nature et récits. Essais d'histoire environnementale*. Paris, Dehors.
- DA CUNHA Antonio & RUEGG Jean (dir.), 2003. *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- D'ANGELIS Erasmo, 2006. *Angeli del fango. La « meglio gioventù » nella Firenze dell'alluvione*. Firenze, Giunti.
- DEAK Judit, MAGNY Michel & WÜTHRICH Sonia, 2018. « Late Neolithic to Middle Bronze Age (around 4900–3100 cal. BP) lake-level fluctuations at Lake Neuchâtel (Switzerland) as reflected by the sediment sequence of the site of Colombier/Les Plantées de Rive : Palaeoclimatic and archaeological implications », *The Holocene* 28/1 : 3–18. doi.org/10.1177/0959683617714598
- DE BATIST Marc, TALLING Peter, STRASSER Michael, GIRARDCLOS Stéphanie, 2017. « Subaquatic paleoseismology : Records of large Holocene earthquakes in marine and lacustrine sediments », *Marine Geology* 383 : 1–3.

- DELLEY Géraldine, 2015. *Au-delà des chronologies. Des origines du radiocarbone et de la dendrochronologie à leur intégration dans les recherches lacustres suisses*. Neuchâtel, Office du patrimoine et de l'archéologie (Archéologie neuchâteloise ; 53).
- DELLEY Géraldine, 2016a. « Radiocarbon and archaeology: an innovative alliance in the post WWII scientific field », in G. Delley & al. (eds.), *History of Archaeology: International Perspectives. Proceedings of the XVIIth World Congress of the International Union of Pre- and Protohistoric Sciences*, vol. 11. Oxford, Archaeopress : 207–211. <https://www.archaeopress.com/ArchaeopressShop/Public/download.asp?id={8FD5F986-701B-416C-9B1A-64CAF13474A3}>
- DELLEY Géraldine, 2016b. « Entre laboratoire et terrain: Physiciens, chimistes et archéologues face au radiocarbone », *Organon* 48 : 113–141.
- DELLEY Géraldine, 2021. « Le musée, créateur de liens. Collecte d' "Émotions patrimoniales" au Laténium », *La Lettre de l'OCIM* 195 : 10–15. <https://doi.org/10.4000/ocim.4315>
- DELLEY Géraldine, en préparation. *Archéologie des grands travaux: Changer d'échelle, repenser les pratiques*. Paris, Presses de la Sorbonne.
- DELLEY Géraldine & KAESER Marc-Antoine, 2013. « Archéologie et botanique: un aller-retour Suisse-Égypte en classe diachronique », in M.-A. Kaeser (dir.), *Fleurs des pharaons. Parures funéraires en Égypte antique*. Hauterive, Laténium : 112–131.
- DELLEY Géraldine & KAESER Marc-Antoine (dir.), 2016. « Part III. Lobbying for Archaeology », in G. Delley & al. (eds.), *History of Archaeology: International Perspectives. Proceedings of the XVIIth World Congress of the International Union of Pre- and Protohistoric Sciences*, vol. 11. Oxford, Archaeopress : 195–237. <http://www.archaeopress.com/Public/download.asp?id=%7B718F1D80E-D8A0-4EDA-98EA-6759586F3B2A%7D>
- DELLEY Géraldine (dir.), avec la collaboration de KAESER Marc-Antoine, 2020. *L'exposition « Émotions patrimoniales » au Laténium. Catalogue numérique / Die Sonderausstellung « Émotions patrimoniales » im Laténium. Digitaler Katalog (18.5.2019–5.1.2020)*. Hauterive, Laténium. <https://latenium.ch/wp-content/uploads/2020/04/latenium-emotions-PDF.pdf>
- DELLEY Géraldine, DUNNING Ellinor, KAESER Marc-Antoine & LINDER Camille, 2020. « "Émotions patrimoniales": retour d'expérience sur l'exposition du Laténium », *AS Archéologie suisse* 43/2 : 38–41.
- DEMOULE Jean-Paul (dir.), 2007. *L'archéologie préventive dans le monde*. Paris, La Découverte.
- DEMOULE Jean-Paul & LANDES Christian (dir.), 2009. *La fabrique de l'archéologie en France*. Paris, La Découverte.
- DÍAZ-ANDREU Margarita & CHAMPION Timothy C. (eds.), 1996. *Nationalism and Archaeology in Europe*. London, University College London Press.
- DJINDJIAN François & DUCASSE Henri (dir.), 1987. *Data Processing and Mathematics Applied to Archaeology*. Ravello, Conseil de l'Europe – Division de la coopération scientifique (PACT 16).
- DUNNING THIERSTEIN Cynthia & DUNNING Ellinor (éd.), 2017. *Entre archéologie et tourisme: Paysages – Landschaften, zwischen Archäologie und Tourismus*. Bienne, ArchaeoTourism.
- DUNNING Ellinor & AESCHLIMANN Camille (éds.), 2021. *Parler d'archéologie autrement: Un manuel pratique*. Basel – Frankfurt a. M., Librum Publishers. <https://edoc.unibas.ch/83059/>
- EL-WAKIL Leïla, 2021. « À quel prix une culture du bâti de qualité pour la Suisse? », *Monuments vaudois* 11 : 83–85.
- EPINAY-NICOUD Claire & BENKERT Alain, 2011. « Le coteau de Gamsen (Valais, Suisse) au premier âge du Fer: Évolution comparée des formes de l'habitat », in J. Studer & al. (éds.), *Paysage-Landschaft-Paesaggio. L'impact des activités humaines sur l'environnement, du Paléolithique à la période romaine*. Lausanne (Cahiers d'archéologie romande ; 120) : 93–105.

- ESKILDSEN Kasper Risbjerg, 2012. « The Language of Objects. Christian Jürgensen Thomsen's Science of the Past », *Isis* 103 : 24–53.
- FABRE Daniel (dir.), 2013. *Émotions patrimoniales*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- FAGETTE Paul, 1996. *Digging for Dollars : American Archaeology and the New Deal*. Albuquerque : University of New Mexico Press.
- GEHRKE Hans-Joachim & SÉNÉCHEAU Miriam (Hrsg.), 2010. *Geschichte, Archäologie, Öffentlichkeit. Für einen neuen Dialog zwischen Wissenschaft und Medien : Standpunkte aus Forschung und Praxis*. Bielefeld, Transcript Verlag (Historische Lebenswelten ; 4) : 49–61.
- GILIGNY François, 2011. « Informatique et archéologie : Une révolution tranquille ? », in P. Genet & A. Zorzi (éds.), *Les historiens et l'informatique : Un métier à réinventer*. Rome, École française de Rome : 189–198. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02895484/document>
- GUGERLI David (dir.), 1999. *Vermessene Landschaften. Kulturgeschichte und technische Praxis im 19. und 20. Jahrhundert*. Zürich, Chronos.
- GUIDI Alessandro & TARANTINI Massimo, 2017. « The emergence of stratigraphic archaeology in Mediterranean Europe : The Italian case-study (1900–1950) », *Acta Archaeologica* 88 : 139–154.
- GUIDI Alessandro & TARANTINI Massimo (eds.), 2021. « Part I : From stratigraphy to stratigraphic excavation in pre- and protohistoric archaeology », in S. de Beaune & al. (eds.), *New Advances in the History of Archaeology. Proceedings of the XVIIIth UISPP World Congress (4–9 June 2018, Paris, France), Volume 16*. Oxford, Archaeopress : 2–92. <https://www.archaeopress.com/ArchaeopressShop/Public/download.asp?id={43AA0D8A-3A89-4133-9E36-CE4CA1432351}>
- HAMMOND Michael, 1980. « Anthropology as a weapon of social combat in late-nineteenth-century France », *Journal of the History of the Behavioral Sciences* 16 : 118–132.
- HINCKER Vincent & GERMAIN-VALLÉE Cécile, 2018. « Dis-moi dans quel paysage j'habite, tu me raconteras son histoire. Lorsque l'archéologie contribue à la fabrique de nouvelles identités territoriales », *Les Nouvelles de l'archéologie* 153 : 71–76. <https://doi.org/10.4000/nda.5013>
- HOLTORF Cornelius, 2007. *Archaeology is a Brand! The Meaning of Archaeology in Contemporary Popular Culture*. Walnut Creek, Left Coast Press.
- HUDSON Kenneth, 1981. *A Social History of Archaeology. The British Experience*. London, Macmillan.
- HUFSCHMIED Thomas & PFÄFFLI Barbara (Hrsg.), 2015. *Wiederentdeckt! Basilius Amerbach erforscht das Theater von Augusta Raurica*. Basel, Schwabe.
- HUREL Arnaud & COYE Noël (éds.), 2011. *Dans l'épaisseur du temps : Archéologues et géologues inventent la préhistoire*. Paris, Muséum national d'histoire naturelle.
- HUREL Arnaud, 2013. « L'échec du projet de loi sur les fouilles archéologiques et paléontologiques de 1910 », *Les Nouvelles de l'archéologie* 133 : 10–14. <https://doi.org/10.4000/nda.2097>
- IUSO Anna, 2013. « “Salvare il possibile” : L'inondation de Florence en 1966 », in D. Fabre (dir.), *Émotions patrimoniales*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme : 261–282.
- JAVET Raphaëlle, 2022. *L'archéologie romande dans la presse (1930–2000)*. Gollion, Infolio.
- JEANNERAT Hugues, CREVOISIER Olivier, BRULÉ Gaël, SUTER Christian, 2020. *L'apport des sciences humaines et sociales à l'innovation en Suisse*. Berne, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation. https://www.sagw.ch/fileadmin/redaktion_sagw/dokumente/Veranstaltungen/2020/Bericht_lange_Version_fr.pdf
- JENSEN Ola Wolfhechel (ed.), 2012a. *Histories of Archaeological Practices. Reflections on Methods, Strategies and Social Organisations in Past Fieldwork*. Stockholm, The National Historical Museum.

- JENSEN Ola Wolfhechel, 2012b. « A thematic and theoretical introduction », in O. W. Jensen (ed.), *Histories of Archaeological Practices. Reflections on Methods, Strategies and Social Organisations in Past Fieldwork*. Stockholm, The National Historical Museum : 9–51.
- JOBIN Paul, 2016. « Preventive Archaeology Should not be Reified! The Case of the Swiss Motorway Archaeology », in P. Novakovic & al. (eds.), *Recent Developments in Preventive Archaeology in Europe*. Ljubljana, Ljubljana University Press : 109–122. <https://e-knjige.ff.uni-lj.si/znanstvena-zalozba/catalog/view/33/87/914-1>
- JOBIN Paul, en préparation. *Archéologie et routes nationales : Le rôle de la recherche scientifique au sein du secteur du génie civil (1958–2012)*. Institut d'archéologie de l'Université de Neuchâtel, thèse de doctorat.
- KADJA Kornelia & al., 2018. « Archaeology, Heritage, and Social Value : Public Perspectives on European Archaeology », *European Journal of Archaeology* 21 : 96–117. <https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/2BCF320928BF478120DA6A9B58249B0/S1461957117000195a.pdf/archaeology-heritage-and-social-value-public-perspectives-on-european-archaeology.pdf>
- KAENEL Gilbert, 2002. « Autoroutes et archéologie en Suisse », *Revue du Nord* 348 : 33–41. <https://www.cairn.info/revue-du-nord-2002-5-page-33.htm>
- KAESER Marc-Antoine, 2000. *À la recherche du passé vaudois : Une longue histoire de l'archéologie*. Lausanne, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire. http://www.mcah.ch/fileadmin/groups/2/Publications/MCAH/PDF_Documents_du_Musee/2000_-_A_la_recherche_du_passe_vaudois_WEB.pdf
- KAESER Marc-Antoine, 2003. « La science vécue. Les potentialités de la biographie en histoire des sciences », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 8 : 139–160. <https://www.cairn.info/revue-histoire-des-sciences-humaines-2003-1-page-139.htm>
- KAESER Marc-Antoine, 2004. *L'Univers du préhistorien : Science, foi et politique dans l'œuvre et la vie d'Édouard Desor (1811–1882)*. Paris, L'Harmattan.
- KAESER Marc-Antoine, 2008. « Les archéologues et l'archéologie face aux médias, un miroir dérangeant? », *Les Nouvelles de l'archéologie* 113 : 19–22. <https://doi.org/10.4000/nda.550>
- KAESER Marc-Antoine, 2010a. « ArchäologInnen und Archäologie in den Medien: Ein störendes Spiegelbild? », in H.-J. Gehrke & M. Sénécheau (Hrsg.), *Geschichte, Archäologie, Öffentlichkeit. Für einen neuen Dialog zwischen Wissenschaft und Medien: Standpunkte aus Forschung und Praxis*. Bielefeld, Transcript Verlag (Historische Lebenswelten ; 4) : 49–61.
- KAESER Marc-Antoine, 2010b. « Une science universelle, ou “éminemment nationale” ? Les Congrès internationaux de préhistoire (1865–1912) », in W. Feuerhahn & P. Rabault-Feuerhahn (éds.), *La fabrique de la science. Les congrès scientifiques internationaux en tant que vecteurs de transferts culturels*. Paris, CNRS (Revue germanique internationale 12) : 17–31. <https://doi.org/10.4000/rgi.248>
- KAESER Marc-Antoine, 2011. « Préhistoire et sciences naturelles : Complexe d'Œdipe, tabou de l'inceste? À propos du “Grand Partage” nature/culture dans l'histoire et l'épistémologie de l'archéologie préhistorique », in J. Studer & al. (éds.), *Paysage-Landschaft-Paesaggio. L'impact des activités humaines sur l'environnement, du Paléolithique à la période romaine*. Lausanne (Cahiers d'archéologie romande ; 120) : 251–261.
- KAESER Marc-Antoine, 2012. *L'archéologie des grands travaux*. Hauterive, Laténium.
- KAESER Marc-Antoine, 2013a. « L'archéologie, une affaire publique : Les enjeux de la réglementation et du financement », *Les Nouvelles de l'archéologie* 133 : 10–14. <https://doi.org/10.4000/nda.2092>
- KAESER Marc-Antoine, 2013b. « L'archéologie et la mise en valeur des paysages. Au-delà des clichés de cartes postales / Die Archäologie und die Inwertsetzung der Landschaften : Jenseits der Postkarten-klichees », in C. Dunning & A. Willems (Hrsg.), *ArchaeoTourism : Archäologie und Tourismus in der Schweiz*. Biel/Bienne, Archaeotourism : 74–81.

- KAESER Marc-Antoine, 2016a. « Innovative alliances in the history of archaeology: Introduction to a new field of inquiry », in G. Delley & al. (eds.), *History of archaeology: International perspectives. Proceedings of the sessions of the XVIIth World Congress of the International Union of Pre- and Protohistoric Sciences, vol. 11*. Oxford, Archaeopress: 197-206. <http://www.archaeopress.com/Public/download.asp?id=%7B18F1D80E-D8A0-4EDA-98EA-6759586F3B2A%7D>
- KAESER Marc-Antoine, 2016b. « La médiation de l'archéologie. Éthique de la complaisance ou impératif épistémologique? », *In Situ, Revue des patrimoines* 28. <https://doi.org/10.4000/insitu.12814>
- KAESER Marc-Antoine, 2018. « Torses nus et bottes en caoutchouc. Une histoire de l'archéologie à travers l'évolution de l'habillement des fouilleurs », in F. Garufo & J.-D. Morerod (éds.), *Laurent Tissot, une passion loin des sentiers battus*. Neuchâtel, Alphil/Presses universitaires suisses: 303-318.
- KAESER Marc-Antoine, 2021. « Des " Émotions patrimoniales " au musée, ou l'archéologie régionale dans la photographie vernaculaire », in C. Voisenat, S. Sagnes & A. Arnaud (éds.), *Daniel Fabre, le dernier des romantiques. Actes du colloque de Paris, octobre 2018*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme: 67-72.
- KAESER Marc-Antoine, sous presse. « Archaeology as the " Age of Fake ". Material Authenticity in Modern Times », in M. Salvadori & al. (eds.), *Anthropology of Forgery. Collecting, Authentication and Protection of Archaeological Heritage*. Padova, Padova University Press: 93-106.
- KAESER Marc-Antoine, REGINELLI SERVAIS Gianna & PÉRÉ-NOGUÈS Sandra (dir.), 2013. « Financement et réglementation étatique de la pratique de l'archéologie (fin XIX^e-début XX^e siècle) », *Les Nouvelles de l'archéologie* 133: 5-52. <https://doi.org/10.4000/nda.2081>
- KAESER Marc-Antoine & WOLF Claus, 2019. « L'archéologie française vue de l'étranger », in B. Kaplan & A. Lehoërff (coord.), *Archéologie: Entre ruptures et continuités, Culture & Recherche* 139: 90. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/La-revue-Culture-et-Recherche/Archeologie-Entre-ruptures-et-continuites>
- KRISTIANSEN Kristian, 2009. « Contract archaeology in Europe: An experiment in diversity », *World Archaeology* 41/4: 641-648.
- LAFARGE Ivan, 2018. Dossier « Archéologie et paysage », *Les Nouvelles de l'archéologie* 153. <https://doi.org/10.4000/nda.4589>
- LATOUR Bruno, 1991. *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris, La Découverte.
- LATOUR Bruno, 2005. *Reassembling the social: An introduction to actor-network-theory*. Oxford, Oxford University Press.
- LAW John & HASSARD John (eds.), 1999. *Actor Network Theory and After*. Oxford, Blackwell and Sociological Review.
- LAVENDHOMME Marie-Odile, 2012. « L'archéologie préventive: un outil pour la construction de l'aménagement du territoire », *Archéopages, hors-série 3 [Nouveaux champs de la recherche archéologique]*: 51-55. <https://doi.org/10.4000/archeopages.464>
- LENDI Martin, 2018. *Geschichte und Perspektiven der schweizerischen Raumplanung. Raumplanung als öffentliche Aufgabe und wissenschaftliche Herausforderung*. Zürich, Hochschulverlag.
- MATHIEU Jon & al., 2018. *Histoire du paysage en Suisse, de la période glaciaire à nos jours*. Neuchâtel, Livreo-Alphil.
- MAEDOWS Donella & al. [Club de Rome], 1972. *The Limits to Growth*. Washington DC, Potomac Associates Book. <https://www.donellameadows.org/wp-content/userfiles/Limits-to-Growth-digital-scan-version.pdf>
- MEANS Bernard K. (ed.), 2013. *Shovel ready. Archaeology and Roosevelt's New Deal for America*. Tuscaloosa, University of Alabama Press.

- MESKELL Lynn, 2013. « UNESCO's World Heritage Convention at 40: Challenging the Economic and Political Order of International Heritage Conservation », *Current Anthropology* 54/4: 483–494. <https://www.journals.uchicago.edu/doi/10.1086/671136>
- MEYLAN-KRAUSE Marie-France, 2004. *Aventicum, ville en vues (catalogue d'exposition)*. Avenches, Musée romain d'Avenches.
- MILCENT Pierre-Yves, 2017. « Construire, (ré)utiliser, entretenir ou piller des tumulus à l'âge du Bronze et au premier âge du Fer. Le tumulus de Lazenay à Bourges et autres exemples en France centrale », in S. Adroit & R. Graells (dir.), *Arquitecturas funerarias y memoria: la gestion de las necropolis en Europa occidental (ss X-III a.C.)*. Venosa, Osanna: 399–425.
- MORIZOT Baptiste, 2020. *Raviver les braises du vivant: Un front commun*. Arles, Actes Sud / Wildproject.
- OGUEY Grégoire & MOREROD Jean-Daniel, 2008. « "Monument historique": genèse d'une expression et d'un concept (XVII^e-XVIII^e siècles) », in *Petit précis patrimonial: 23 études d'histoire de l'art*. Lausanne, Edimento: 57–71.
- OLIVIER Adrien, 2015. « Challenging Values », in M. van den Dries & al. (ed.), *Fernweh: Crossing Borders and Connecting People in Archaeological Heritage Management. Essays in honour of prof. Willem J. H. Willems*. Leiden, Sidestone Press: 29–33. <https://www.sidestone.com/openaccess/9789088903502.pdf>
- OLIVIER Laurent, 2013. « Notre passé n'est pas à vendre », *Complutum* 24/1: 29–39. https://doi.org/10.5209/rev_CMLP.2013.v24.n1.42323
- PINON Pierre, 2002. « Caylus et les ingénieurs des Ponts et Chaussées », in I. Aghion (éd.), *Caylus, mécène du roi: Collectionner les antiquités au XVIII^e siècle*. Paris, INHA: 101–119.
- PLUTNIAK Sébastien, 2017. *L'opération archéologique. Sociologie historique d'une discipline aux prises avec l'automatique et les mathématiques (France, Espagne, Italie, seconde moitié du XX^e siècle)*. Paris, thèse de doctorat, École des Hautes Études en sciences sociales.
- POPLOW Marcus (dir.), 2010. *Landschaften agrarisch-ökonomischen Wissens. Strategien innovativer Ressourcennutzung in Zeitschriften und Sozietäten des 18. Jahrhunderts*. München, Waxmann.
- POULOT Dominique, 1997. *Musée, nation, patrimoine, 1789–1815*. Paris, Gallimard.
- PROUST Clotilde, 2017. *Les ateliers du Musée des Antiquités nationales: Aux origines de la restauration en archéologie*. Thèse de doctorat, Université de Paris I Panthéon/Sorbonne. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01717238/file/PROUST.pdf>
- REGINELLI SERVAIS Gianna, 2021. « Paul Vouga à La Tène et à Auvergnier: la stratigraphie à l'épreuve de la typologie », in S. de Beaune & al. (eds.), *New Advances in the History of Archaeology. Proceedings of the XVIIIth UISPP World Congress (4–9 June 2018, Paris, France)*, Volume 16. Oxford, Archaeopress: 42–52. <https://www.archaeopress.com/ArchaeopressShop/Public/download.asp?id={43AA0D8A-3A89-4133-9E36-CE4CA1432351}>
- REICHLER Claude, 2002. *La découverte des Alpes et la question du paysage*. Chêne-Bourg, Georg.
- REICHLER Claude, 2018. « Le paysage perçu: la question du regard et la pluralité des sens », in J. Mathieu & al., *Histoire du paysage en Suisse, de la période glaciaire à nos jours*. Neuchâtel, Livreo-Alphil: 141–159.
- RICHARD Nathalie, 1992. « L'institutionnalisation de la préhistoire », *Communications* 54: 189–207. https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1992_num_54_1_1822
- SAGNES Sylvie (éd.), 2015. *L'archéologue et l'indigène. Variations sur l'autochtonie*. Paris, CTHS.
- SÄVE-SÖDERBERGH Torgny, 1972. « International Salvage Archaeology: Some Organizational and Technical Aspects of the Nubian Campaign », *Annals of the Royal Science Academy* 15/16 [Stockholm]: 116–140.
- SCHLANGER Nathan (ed.), 2006. *Marcel Mauss: Techniques, Technology and Civilisation*. Oxford, Berghahn Books.

- SCHLANGER Nathan, 2012. « Preventive archaeology », in N. A. Silberman (ed.), *The Oxford Companion to Archaeology*, vol. 2. Oxford, Oxford University Press: 661-665.
- SCHLANGER Nathan, 2013. « One day hero. Jules Reboux at the crucible of prehistory in 1860s Paris », *Complutum* 24: 73-88. https://doi.org/10.5209/rev_CMPL.2013.v24.n2.43368
- SCHLANGER Nathan, 2015. « Boucher de Perthes au travail. Industrie et préhistoire au XIX^e siècle », in D. Pestre & K. Raj (éds.), *Histoire des sciences et des savoirs, tome 2: Modernité et globalisation*. Paris, Seuil: 267-283.
- SCHLANGER Nathan, à paraître. « Collection, classification et structuration disciplinaire. L'archéologie préhistorique à l'Exposition universelle de 1867 », in J. M. Lanzarote & A. Loyau (éds.), *Montrer, démontrer la préhistoire: La construction du préhistorique dans les musées et les expositions en Europe (19^e-20^e siècles)*. Paris, Muséum national d'histoire naturelle.
- SCHLANGER Nathan & AITCHISON Kenneth (eds.), 2010. *Archaeology and the Global Economic Crisis: Multiple Impacts, Possible Solutions*. Brussels, Culture Lab. <http://e-archaeology.org/archaeology-and-the-global-economic-crisis-multiple-impacts-possible-solutions/>
- SCHNAPP Alain, 1993. *La conquête du passé: Aux origines de l'archéologie*. Paris, Carré.
- SCHNAPP Alain, 2021. « La notion de collection et une découverte insolite d'André Leroi-Gourhan », in G. Delley (éd.), *Des choses: Une archéologie des cas à part*. Hauterive, Laténium: 12-25.
- SCHRETZENMAYR Martina, TEUSCHER Andreas & CASALTA-MEYER Simona, 2017. *Die Schweiz plant: Dokumente zur Geschichte der Raumplanung*. Zürich, ETH / Netzwerk Stadt und Landschaft.
- SÉNÉPART Ingrid & JALLOT Luc, 2019. « "La vie de chantier". Aspect précaire d'une activité temporaire: les fouilles archéologiques », *Les Nouvelles de l'archéologie* 155: 28-35. <https://doi.org/10.4000/nda.5813>
- THIÉBAUD Stéphanie, 2010. *Archéologie environnementale de la France*. Paris, La Découverte.
- VAN DEN DRIES Monique, VAN DER LINDE Sjoerd & STRECKER Amy (eds.), 2015. *Fernweh: Crossing Borders and Connecting People in Archaeological Heritage Management. Essays in honour of prof. Willem J. H. Willems*. Leiden, Sidestone Press. <https://www.sidestone.com/openaccess/9789088903502.pdf>
- VAN DER LINDE Sjoerd & VAN DEN DRIES Monique, 2015. « Creative Archaeology », in *Fernweh: Crossing Borders and Connecting People in Archaeological Heritage Management. Essays in honour of prof. Willem J. H. Willems*. Leiden, Sidestone Press: 51-55. <https://www.sidestone.com/openaccess/9789088903502.pdf>
- VANETTI Alice, 2019. « Conserver ou documenter le patrimoine? Les méthodes de l'archéologie au service du patrimoine », *Tracés - Bulletin technique de la Suisse romande* 20: 25.
- VANETTI Alice, 2021. « Profitons du patrimoine archéologique! », *Collage - Périodique du développement territorial* 1/21: 4.
- VERGAIN Philippe, 2015. « Des usages de l'archéologie: Histoires d'appropriations », in S. Sagnes (éd.), *L'archéologie et l'indigène: Variations sur l'autochtonie*. Paris, CTHS: 265-288.
- VOISENAT Claudie, SAGNES Sylvie & ARNAUD Annick (éds.), 2021. *Daniel Fabre, le dernier des romantiques. Actes du colloque de Paris, octobre 2018*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- WALTER François, 1990. *Les Suisses et l'environnement: Une histoire du rapport à la nature, du XVIII^e siècle à nos jours*. Genève, Zoé.
- WATY Bérénice, 2013. « Le non-alignement des Menhirs Libres: L'avenir d'un site mégalithique », in D. Fabre, *Émotions patrimoniales*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme: 335-353.
- WILLEMS Willem J. H., 2008. « Sur la genèse de la Convention de Malte », *Archéopages - Archéologie et société*, hors-série 1 [Constructions de l'archéologie]: 126-129. <https://doi.org/10.4000/archeopages.888>

- WILLEMS Willem J. H., 2009. « Archaeological Resource Management and Academic Archaeology in Europe. Some Observations », in A.-L. D'Agata & S. Alaura (eds.), *Quale futuro per l'archeologia?*. Roma, Gangemi Editore : 89–99. <https://scholarlypublications.universiteitleiden.nl/handle/1887/14671>
- WILLEMS Willem J. H., 2014. « Malta and its consequences: a mixed blessing », in V. M. van der Haas & P. A. C. Schut (eds.), *The Valletta Convention: Twenty Years After – Benefits, Problems, Challenges*. Brussels, Europae Archaeologiae Consilium: 151–156. <https://scholarlypublications.universiteitleiden.nl/access/item%3A2884278/view>
- WOLF Claus & HURNI Jean-Pierre, 2002. « L'environnement forestier au Néolithique final à travers l'étude dendrochronologique des sites littoraux du lac de Neuchâtel. 2700 av. J.-C. : point de rupture », in H. Richard & A. Vignot (dir.), *Équilibres et ruptures dans les écosystèmes durant les 20 derniers millénaires : durabilité et mutation. Actes du colloque international de Besançon*. Besançon, Presses universitaires franc-comtoises : 387–402.
- WUELSER Gabriela & al., 2020. *Priority Themes for Swiss Sustainability Research*. Berne, Swiss Academies Reports 15/5. <https://doi.org/0.5281/zenodo.4337939>
- YOUNG Bailey K., 2007. « La Tennessee Valley Authority: De l'archéologie de sauvetage à une politique de long terme », in J.-P. Demoule (dir.), *L'archéologie préventive dans le monde*. Paris, La Découverte : 271–286.
- ZEVİ Fausto, 1981. « La storia degli scavi e la documentazione », in *Pompei 1748–1980. I tempi della documentazione. Catalogo della mostra, Roma, Foro Romano, Curia Senatus*. Roma, Multigrafica Editrice : 11–21.
- ZUMTHOR Bernard, 2015. « Patrimoine en 2015, évidences et paradoxes », *NIKE Bulletin* 2015/4 : 4–11. https://www.nike-kulturerbe.ch/fileadmin/user_upload/Bulletin/2015/4_2015/4_2015_Zumthor.pdf



Marc-Antoine Kaeser

Directeur du Laténium et professeur titulaire à l'Université de Neuchâtel, Marc-Antoine Kaeser a suivi une formation académique en archéologie, histoire et journalisme, prolongée par un séjour de recherche à Paris-I Panthéon Sorbonne et à Harvard University, puis un doctorat interdisciplinaire en archéologie préhistorique et en histoire des sciences (cotutelle Université de Neuchâtel et École des Hautes Études en Sciences sociales de Paris). Après des fouilles et des prospections archéologiques en Suisse et au Mexique, il a été conservateur pour la préhistoire au Musée national suisse (Zurich) et a assuré des charges d'enseignement dans diverses universités, en Suisse (Bâle, Fribourg, Genève et Zurich) et à l'étranger (Aarhus, Padoue, Paris-X Nanterre, École européenne de protohistoire de Bibracte, Nordic Graduate School of Archaeology). Membre du Comité de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, délégué à l'Union académique internationale, il a siégé au Comité suisse de l'ICOM (Conseil international des musées) ainsi qu'au Conseil exécutif de l'Union internationale des sciences pré- et protohistoriques. Spécialiste de l'histoire de l'archéologie européenne et de la théorie de la préhistoire, il travaille actuellement sur le site de La Tène et les origines de l'archéologie celtique, ainsi que sur le rôle des sciences préhistoriques face au dérèglement climatique.

De par ses fonctions à la tête du plus grand musée archéologique suisse ainsi qu'en raison de ses engagements personnels, il s'implique régulièrement sur des questions touchant aux politiques patrimoniales ainsi qu'aux enjeux identitaires et aux responsabilités sociales de l'archéologie.

Dans la série des Conférences de l'Académie

Numéros parus

- LINDER Wolf (2000), *Licht und Schatten über der direkten Demokratie*, cahier I.
- VON ARBURG Hans Georg (2000), *Seelengehäuse – Konsensus im Dissensus? Der Physiognomikstreit zwischen Lavater und Lichtenberg im Lichte der französischen Psychiatrie des frühen 19. Jahrhunderts*, cahier II.
- HOLDEREGGER Adrian (2000), *Bemerkungen zum « Übereinkommen über Menschenrechte und Biomedizin » und zum « Vorentwurf für ein Bundesgesetz über genetische Untersuchungen beim Menschen »*, cahier III.
- HOLZHEY Helmut (2001), *Armut als Herausforderung der Anthropologie. Eine geschichtlich-systematische Besinnung*, cahier IV.
- RIS Roland (2001), *Le gong, le chat, le sphinx: approches de la poésie tardive de Rilke*, cahier V.
- ENGLER Balz (2001), *Shakespeare als Denkmal*, cahier VI.
- MARCHANT Jean-Jacques (2002), *La politologie naissant de l'historiographie: composantes formelles du renouveau d'une science à la Renaissance italienne*, cahier VII.
- REINHARDT Volker (2002), *Jacob Burckhardt und die Erfindung der Renaissance. Ein Mythos und seine Geschichte*, cahier VIII.
- HABER Wolfgang (2002), *Kulturlandschaft zwischen Bild und Wirklichkeit*, cahier IX.
- PARAVICINI BAGLIANI Agostino (2003), *La genèse du sabbat des sorciers et des sorcières*, cahier X.
- ROBIGLIO Andrea, IRIBARREN Isabel (2004), *Aspetti della nozione di « communis doctrina » all'inizio del XIV secolo und Durandus and Durandellus: The Dispute behind the Promotion of Thomist Authority, mit einem Vorwort von Ruedi Imbach*, cahier XI.
- BERTHOUD Anne-Claude (2004), *Ces obscurs objets du discours*, cahier XII.
- WIDMER Jean-Claude (2005), *Warum gibt es manchmal sprachkulturelle Unterschiede?*, cahier XIII.
- BÄTSCHMANN Oskar (2006), *Ferdinand Hodler: Bilder der Alpen*, cahier XIV.
- SCHMID Beatrice (2006), *Ladino (Judenspanisch) – eine Diasporasprache*, cahier XV.
- KOLLMAR-PAULENZ Karénina (2007), *Zur Ausdifferenzierung eines autonomen Bereichs Religion in asiatischen Gesellschaften des 17. und 18. Jahrhunderts: Das Beispiel der Mongolen*, cahier XVI.
- ZIMMERLI Ulrich (2008), *Parlamentarische Oberaufsicht im 21. Jahrhundert*, cahier XVII.
- DE PURY-GYSEL Anne (2008), *Die römische Orgel aus Avenches/Aventicum*, cahier XVIII.
- PEKAREK DOEHLER Simona (2010), *La parole-en-interaction: langage, cognition et ordre social*, cahier XIX.
- NAEF Sílvia (2011), *Les arts visuels dans le monde arabe entre globalisation et spécificités locales*, cahier XX.
- SCHMID Walter (2013), *Forschung an den Fachhochschulen*, cahier XXI.
- SCIARINI Pascal (2014), *Recherche électorale: développements récents et application au cas de la Suisse*, cahier XXII.
- LEIMGRUBER Walter (2014), *Kultur und Kulturtheorien: Zwischen De- und Rekonstruktionen*, cahier XXIII.
- MOESCHLER Jacques (2015), *Êtes-vous logique ou pragmatique? Une perspective pragmatique sur les relations entre logique et langage*, cahier XXIV.

PEZZOLI-OLGIATI Daria (2016), *Sichtbare Religion. Bilder, Blicke und Visualität als Grundthemen der Religionswissenschaft*, cahier XXV.

BURTON-JEANGROS Claudine (2016), *Trajectoires de santé, inégalités sociales et parcours de vie*, cahier XXVI.

CHAPERON Danielle (2018), *Littérature et études théâtrales: ombres au tableau et perspectives*, cahier XXVII.

HOLENSTEIN André (2018), *Transnationale Schweizer Nationalgeschichte: Widerspruch in sich oder Erweiterung der Perspektiven?*, cahier XXVIII.

SAGW

Die Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften (SAGW) vermittelt, vernetzt und fördert die geistes- und sozialwissenschaftliche Forschung in der Schweiz. Ihr gehören 62 Fachgesellschaften und rund 20 Kommissionen an und sie leitet mehrere grosse Forschungsunternehmen. Sie versteht sich als Mittlerin zwischen Forschenden und wissenschaftlich interessierten Personen einerseits und politischen EntscheidungsträgerInnen, Behörden und einer breiteren Öffentlichkeit andererseits. Die SAGW verfügt über ein Budget von rund 19 Millionen Franken und wird von einem Vorstand mit 18 Mitgliedern aus Wissenschaft, Politik und Verwaltung geleitet. Im Generalsekretariat arbeiten 15 Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter.

ASSH

L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) communique, coordonne et encourage la recherche en sciences humaines et sociales en Suisse. En tant qu'organisation faitière, elle regroupe 62 sociétés savantes et 20 commissions scientifiques. Elle dirige également plusieurs entreprises de recherche de taille importante. L'ASSH fonctionne comme intermédiaire entre d'une part des chercheurs et des personnes intéressées au domaine scientifique, et, d'autre part, les organes exécutifs, les autorités et le grand public. Disposant d'un budget annuel de 19 millions de francs environ, elle est dirigée par un Comité de dix-huit membres issus de la communauté scientifique, de la politique et de l'administration. Le Secrétariat général compte quinze collaboratrices et collaborateurs.

